

d'une personne tracé au pinceau, un crayon, etc.—description de quelqu'un pour le corps ou pour l'esprit ; description d'un objet quelconque.—ressemblance : il est le portrait de son père, — fidèle, qui diminue les défauts du visage — chargé, qui les augmente.

*Portermeure*, v. t. porticulture, portrait ; v. r. porteur (ce de) qui enseigne à dessiner toutes les parties du corps.

\**Portugais*, s. f. et adj. portughais, éče, de Portugal.

*Portugal*, royaume d'Europe.

\**Portulaces*, s. f. pl. famille de plantes dicotylédones, polypétales, à épinettes périgynes.

*Portulan*, s. m. livre où sont décrits les ports de mer, les côtes, etc.

*Posage*, s. m. pose, travail et dépense pour poser certains ouvrages.

*Pose*, s. f. pose, travail pour poser les planches — sentinelles qu'on pose après la retraite battue.

*Posé*, éé, adj. posé, modeste, grave, rassuré.

*Posément*, adv. posément, modérément, sans se presser.

*Poser*, v. a. poser (ponere), mettre, placer sur... — un mobile, le plateau dans l'attitude convenable : peint, — les armes, les mettre bas ; et faire une trêve sur la paix, — établi pour constanter un principe, une question ; supposer : posons que cela soit. — v. n. être posé, porter sur : la poutre pose sur le mur.

*Posseur*, s. m. posseur, celui qui dirige les équipes de pierres, — de sonnettes, celui qui les pose.

*Positif*, adj. *positif* (*positivus*), certain, constant, assuré : preuve positive. — Il s'oppose, à negatif : commandement positif, qui est assuré ; 2<sup>e</sup> à naturel : droit positif, lois de Dieu ou des hommes. Quantités positives, pré-cédées du signe de l'addition : alg.

*Positif*, s. m. premier degré dans les adjectifs qui admettent comparaison : il exprime simplement la qualité : elle est belle. — petit buffet d'orgue au devant du grand orgue.

*Position*, s. f. position (*positio*), point où un lieu est placé, situation : phys. et chim. — manière dont on est placé à cheval, — t. de dame, différentes manières de poser, pieus l'un par rapport à l'autre.

*Postivement*, adv. postivement, certainement, précisément.

*Postolite*, s. f. noblesse de Pologne assemblée en corps d'armée.

*Posséder*, v. a. posséder (possidere),

avoir en son pouvoir : — une maison, une charge, — les honneurs, biens de quelqu'un, en être aimé, favorisé, — les sciences, Horace, Homère, en avoir une parfaite connaissance. Le démon la possède, s'est emparé de son corps. L'ambition, la colère le possède, — est agité par ces passions. Il ne se possède pas (il est transporté) de joie, — au parti, qu'on prend souvent substantif, démoniaque, égarant.

*Possesseur*, s. m. poeeur (possessor), celui qui possède un bien, un héritage.

*Possesseur*, adj. m. poecif (possessus), qui marque possession : pronom possessif.

*Possession*, s. f. poecion (possession), naissance d'un bien quelconque : bien qu'on possède, — état d'un homme possédé par le démon.

*Possessrice*, s. m. poecrice (possessrix), possession, droit de posséder, — pal.

*Posses*, s. m. poec, liqueur gaélique faite de lait mêlé de bière, ou de vin et d'eau.

*Possibilité*, s. f. poecibilité (possibilitas), — ce qui est possible.

*Possible*, adj. poecible (possibilis), qui peut être, qui peut se faire : — s. m. les horres du possible. Faire son possible, ses efforts, — peut-être possible, tra-t-il ; il vaut mieux en ce sens.

*Postcommunio*, s. f. post-communio (postcommunio), oraison du prêtre après la communion.

*Post-dater*, v. a. post-dater, dater une lettre, etc. en un temps postérieur à celui auquel elle est écrite.

*Poste*, s. f. poste, relais établis pour voyager diligemment : — maison où sont ces relais, — mesure de chemin entre deux relais, — mesure de chemin en France à deux lieues, — exercice qu'on fait en courrant la poste à cheval, — courrier qui porte les lettres, — bureau où on les distribue, — petite balle de plomb dont on charge une arme à feu. Vendre, payer à poste, à des termes convenus. A ce poste, fam. à sa disposition.

*Poste*, s. m. poste (postus, pour posse), lieu où un soldat, un officier est placé par son commandant, — lieu où l'on a placé des troupes, — qui est propre à en placer, — soldats mis à un poste, — emploi, fonction.

*Posteur*, v. a. poster, placer dans un poste ou dans un endroit quelconque.

*Posteur*, s. m. (posteriora) dernière, — fin.

*Postérieur*, adj. (posterior) qui est dans l'ordre des temps, — qui est derrière, — s. m. le derrière, fam.

*Posteriorité*, adv. posterioriter, mais, après.

*Posteriorité*, s. f. (posterioritas) état d'une chose en tant que postérieure à une autre.

*Posteriorité*, s. f. (posterioritas) suite de gens qui descendent d'une même origine, — tous ceux qui viendront ou qui sont venus après une certaine époque.

*Posthueme*, s. m. posthumus (posthumus), né après la mort de son père. Ouvrage posthueme, publié après la mort de l'auteur.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postillon*, s. m. pisti-lion (illi m.) visage qui conduit ceux qui courrent la partie.

*Postscriptum*, s. m. post-scriptum (postscriptum), ce qu'on écrit dans un livre après la signature. On le marque en abrégé par ces deux lettres, P. S.

*Postulant*, adj. platiost (*postulans*), qui recherche avec instance, qui demande à être reçu dans une maison religieuse. Avocat postulant, qui pouvait faire fonction de procureur.

*Postulation*, s. f. postulatio (postulatio) : se dit, en Allemagne, lorsqu'un chapitre voulant élire un sujet pour son abbé, — en France, lorsque une celte qui postule, ou supplie le Pape de lever l'empêchement, — fonction d'un procureur postulant.

*Postular*, v. a. postular (postular), demander avec instance, — v. n. faire toutes les procédures dans une affaire : ce procureur postule pour une tel.

*Posture*, s. f. posture (postura), situation où se tient le corps, — état où l'on est par rapport à sa fortune.

*Post*, s. m. po (potus; B. L. pour potum) ; ou de *water*, pot à boire, vase de terre ou de métal, — mesure de deux pintes, — marmite où l'on fait mijoter la viande, — casque : mettre le bon état de leurs, ou il y a des fleurs, — à flamer, pour en mettre, — à feu, pièce de fer à bras, — feve. Poste-de-sin, ce qu'on donne comme présent, au delà du prix arrêté pour un marché. Post-poure, 1<sup>e</sup> regardé de diverses sortes de viandes et de légumes ; 2<sup>e</sup> sachet de fleurs et d'herbes défrécheries ; 3<sup>e</sup> fig. ouvrage d'esprit

suit dans l'ordre des temps, — qui est derrière, — s. m. le derrière, fam.

*Posterior*, adv. posterioriter, mais, après.

*Posteriorité*, s. f. (posterioritas) état d'une chose en tant que postérieure à une autre.

*Posteriorité*, s. f. (posterioritas) suite de gens qui descendent d'une même origine, — tous ceux qui viendront ou qui sont venus après une certaine époque.

*Posthueme*, s. m. posthumus (posthumus), né après la mort de son père. Ouvrage posthueme, publié après la mort de l'auteur.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

*Postiches*, s. f. postiche, fait étaillé après coup, — qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : cet épisode est postiche. — faux : cheveux, dent postiches.

715

composé de plusieurs choses rassemblées sans ordre et sans choix. *Découvrir le pot aux roses*, une intrigue. *Donner dans le pot au noir*, dans quelque chose qui est ridicule. *Tournoi围绕 du pot*, user de détours, de circonlocution. *Il en piaiera les pots cassés*, les frais, le dommage ; fam.

*Potable*, adj. I potabilis; de *water*, boisson : se dit d'un vin qui peut se boire, passable, — ar. rend. *liquide*, et qu'en pourra boire : alechin.

*Potage*, s. m. potage, bouillon et tranches de pain, etc. trempées dans.

*Potager*, s. m. potager, fourneau de cuisine où l'on dresse des potages, etc.

— pot de terre ou d'étain dans lequel on porte à dîner à certains ouvrives.

— jardins où l'on cultive des légumes et des fruits. — adj. jardin potager ; herbes potagères.

*Potamogilon*, s. m. (potamœde, fleuve ; γεῖν, voisin) V. *Epte-d'eau*.

*Potamot*, s. m. potamō, plante, *potamœde* de fluviis.

*Potasse*, s. f. potase, alkali qu'on retrouve sur-tout des cendres des végétaux ; oxyde de potassium.

*Potasse*, éé, adj. potacé, légèrement carbonisé avec la potasse ; chien.

*Potassium*, s. m. potassium, substance métallique découverte en 1803, base de la potasse : chien.

*Potef*, adj. f. (main) grosse et enflée ; lait.

*Potef*, s. m. poté (postidium ; B. L.) grosse et longue pièce de bois qu'on pose en terre pour divers usages : attacher un criminel à un potef, — pièce de bois dont on fait des clous, etc.

*Potef*, s. f. ce qui est contenu dans un pot. On dit Jam. d'un enfant vil et gai, il est évoqué comme une potef d'ours. — diverses compositions de loudeurs, de ceux qui pollissent les glaces, etc. potef d'auan, d'emer, etc.

*Potelle*, ee, adj. gras et plein : enflée, pris potelle.

*Potelle*, s. f. potouze, gibet — sorte de bûcher où l'on soutient une potelle, — plancher — bois ou fer en saillie pour y attacher quelque chose.

*Potencie*, éé, adj. potancé : croix votive, qui a une traverse à chaque bout : biss.

*Potentat*, s. m. potenta (potens), souverain d'un grand Etat.

*Potentiel*, elle, adj. potentiel, ée : se dit des remèdes qui, sans agir de

tuelement, produisent leur effet par une vertu caustique.

*Potentielle*, s. f. *potentielle* (II m.) plante, genre de rosacées.

*Poterie*, s. f. vaisselle de terre ou d'étain.

*Poterne*, s. f. (posterna; B. L.). t. de fortification, porte secrète.

*Potier*, s. m. potier, qui fait et vend des pots de terre. — *d'étain*, qui fait et vend des ouvrages d'étain.

*Potier*, s. m. cuivre jaune.

*Potion*, s. f. pocion (potio), remède liquide; breuvage.

*Potiron*, s. m. sorte de citrouille.

*Potisse*, s. m. insecte qui s'attache aux cheveux des gens malpropres; chaque espèce d'animal a ses poux particuliers.

*Pouaire*, s. et adj. pouaire, salope, vilaine; pop.

*Pouah*, interj. qui marque le dégoût.

*Pouce*, s. m. (pollex) le plus gros doigt de la main et du pied. — mesure, un douzième du pied. Il s'en mordre les pouces, il s'en repétra; fam. Jouer du pouce, pop. compter de l'argent pour payer.

*Poucier*, s. m. poucier, doigter pro-

pri le pouce; chir.

*Pouding*, s. m., pron. le g. ragoutan-glios composé de mie de pain, de moelle de boeuf, de raisins de Corinthie, etc.

*Poudre*, s. m. poudre, une sorte de pierre, mélange de petits cailloux.

*Poudre*, s. f. (palvis) poudreuse, compositions médicinales desséchées et broyées.

— ce qu'on met sur l'écriture pour la sécher. — amidon pulvérise dont on sert pour les cheveux. — composition de souffre et de seltz. Jeter de la poudre aux yeux, fig. imposer, délivrer par ses discours et ses manières. Mettre, réduire en poudre une ville, etc. la ruiner, la détruire. Il n'a pas inventé la poudre, il n'a pas grand esprit; prét.

*Poudreux*, v. a. couvrir légèrement les cheveux de poudre.

*Poudrette*, s. f. poudrette, fumier sec, extrêmes en poudre.

*Poudreux*, euse, adj. poudreux, euse, plein de poussière.

*Poudrier*, s. m. poudrier, celui qui fait la poudre pour sécher l'ourson.

*Poudrière*, s. f. fabrique de poudre à canon. — hôte à poudre.

*Poul*, mot qui exprime le bruit sourd que fait un corps en tombant.

*Pouf*, s. m. coiffure de femme.

*Pouffer*, v. n. *poufer* : — de rire, de rire d'un rire involontaire; fam. de moliquas céphalopodes.

*Pouille*, s. m. *pouille* (II m.) catalogue de tous les bénéfices d'un diocèse, etc.

*Pouiller*, v. a. et pron. *pouilles* (II m.) injurier grossièrement; pop.

*Pouillerie*, s. f. *pouillerie* (II m.) chambre d'hôpital destinée à mettre les habits des pauvres.

*Pouilles*, s. f. pl. *pouilles* (II m.) injures grossières; dire des pouilles; chanter pouilles; pop.

*Pouleaux*, euse, adj. *pouleaux*, euse (II m.) qui a des poux.

*Poulliard*, s. m. *pouilliard* (II m.) meublé hôtelier où couchent les poules. — fam. assemblée de femmes credules. — celui qui vend de la volaille.

*Poulain*, s. m. *poulain* (pullus; *equus*) cheval jusqu'à trois ans. — turner dans laine.

*Poulard*, s. m. poulard, pièce de bois faisant partie de devant d'un vaissier.

*Poulard*, s. m. ce que met de plus celui qui donne les cartes, aux jeux d'hasard; de tri, etc. — tenu où l'on paye double.

*Poularde*, s. f. jeune poule grasse.

*Poule*, s. f. (pullus) lanielle du coq, — d'eau, oiseau de rivière. — d'Inde, femelle du coq d'Inde. — *mouaille*, homme mort et folâtre; fam. *Plumer la poule*, faire des exactations adroites dans ce qu'on a en plaisir; prov. *Cela fait venir la chair de poule*, fam. fait frissonner. — t. de jeu, mise que fait chaque joueur à son tour, et qui demande à celui qui gagne tous les autres.

*Poulet*, s. m. poulet, petit de la poule. — billet de galanterie.

*Poudlette*, s. f. poudlette, jeune poule.

*Mistress poudlette*, fam. femme habile et imprécise.

*Poulier*, s. m. pouire fine pour armer le canon.

*Pouliche*, s. f. cavale jusqu'à trois ans.

*Pouille*, s. f. roue creuse en dentelle dans l'écaisseur sa circonference, dans laquelle pose un cercle pour éléver et descendre des fardeaux.

*Poulin*, s. m. V. *Postin*.

*Pouline*, s. f. sc. de la cavale qui met has.

*Poulinière*, s. f. (jument) destinée à produire des poulinas.

*Pouliot*, s. m. plante aromatique.

*Poupe*, s. f. (pulpa) ce qu'il y a

de plus solide dans les parties charnues de l'animal. V. *Palme*, — genre de mollusques céphalopodes.

*Poule*, s. m. *poule* (pulsus), battement des artères. *Le pouls bat bat*, fig. le peur. *Tenter le pouls à quelqu'un*, fig. le pressentir sur quelque affaire.

*Poule*, s. f. V. *Poule*.

*Poumon*, s. m. (pulmo) organe de la respiration. *Il a de bons poumons*, la voix forte.

*Poupard*, s. m. *poupard* (pupa), enfant au maillot.

*Poupard*, s. m. poisson crustacé.

*Poupée*, s. f. (pupus) l'arrière d'un vaissier. *Argent en bout de pupée*, fig. l'avarice.

*Poupée*, s. f. (pupa) petite figure humaine de carton, de bois, etc. qui servent de jouet aux enfants. — fam. petite personne fort pâche. — paquet d'étoffe dont on garnit le fusain. — certaine manière d'éater.

*Poupette*, s. m. sorte de pâtisserie.

*Poupette*, s. m. sorte de ragout.

*Poupin*, euse, adj. qui est d'une propreté affectée.

*Poupine*, oyse, a. (pupa) jeune enfant, jeune fille qui a le visage pâtié.

*Poupine*, oyse, a. — une personne considérable. — ce lieu de... — au lieu de... — Pour peu que vous lisez en poudre, si vous lui en poudrez, vous lisez un mot d'un autre. — s. m. soutenir le puer et le contraire.

*Poubre*, s. m. ce qu'on donne entre le puer convenu, à un commissoinaire, à un ouvrier, etc.

*Pourceau*, s. m. *pourceau*, porc, cochon. — de mer, marouf, poisson.

*Pourceau*, s. m. travail; v. m.

*Pourceauiser*, s. f. *pourceauiser*, rechercher avec obstination; fam.

*Pourceleur*, s. m. *pourceleur*, celui qui pourcefaut. — de géans; fam.

*Pourceleur*, v. f. *pourceleur* (fam.), fendre un homme de haut en bas d'un coup de sabre.

*Pourcemener*, s. m. *pourcemener*; — pour qui pourceut.

*Pourcemoir*, s. m. *pourcemoir*, passé défini, je pourceus; futur, je pourceurai; imprar. du subi, que pourceusse; le reste sur eur; donner ordre à quelque chose, avoir soin. — à un benefice, le conférer. — v. à. manier,

garner: — une place de vires, — confefer: on l'a pourceur d'une charge, d'un benefice, — établir par un mariage, par une charge: pourceur à ses enfans. — v. pron. se pourceur. — tester action devant un juge.

*Pourcevoir*, s. f. *pourcevoir*, lieu où se trouvent les provisions que les pour-

rons foncés qui tire sur le violet. — sans, couleurs du blason. — maladie malgache qui se manifeste par de petites éruptions sur la peau. — petit poisson à cornes, de la famille des tetraidae univitaires qu'on tire de divers bœufs univitaires. — étoile taïte en pourpre. — fig. dignité des rois, des cardinaux.

*Pourpre*, é., adj. de couleur de pourpre. *Féerie pourpre*, accompagnée de pourpre.

*Pourpris*, s. m. *pourpris*, enceinte, enclos; v. m. — poët. demeure: les cestelles pourpris.

*Pourquoi*, pourquois, conjonction interrogative pour quelle raison. — s. m. le pourquois, la cause.

*Pourraine*, s. f. (poutrere) altérite, corrompage. V. m. pourrir, se corrompre. — fig. dormeur, croupier; pourrir dans la vice, dans la misère, en prison. *Ce remide pourrit le rhume*, le mürir, hâter sa guérison. *Vanda pourrie de cuire*, cuire à l'exéc. — s. m. cela sent le pourri.

*Pourrisage*, s. m. pourrisage, pourriture des chiffons à papier.

*Pourrissoir*, s. m. pourrisoir, lieu où l'on met pourrir les chiffons.

*Pourriture*, s. f. pourriture, état de ce qui pourrit; corruption.

*Pourrout*, s. f. pourrout, action de pourrisse. — soit pour obtenir une chose. — au pl. procédures d'un procès.

*Pourroutant*, s. m. pourroutant, qui pourrit un emploi, une fille en mariage — au palais, qui pourrit un décret; une distribution de deniers.

*Pourrouture*, v. a. pourrouture (perseguir); courir après pour attendre, — rechercher; tacher d'obtenir. — continuer ce qu'a commencé.

*Pourtant*, conjonct. cependant, néanmoins.

*Pourtant*, s. m. tour, circuit d'un corps: archit.

*Pourrour*, v. y. pourrour (providere); passé défini, je pourrour; futur, je pourrourai; imprar. du subi, que pourrourasse; le reste sur eur; donner ordre à quelque chose, avoir soin. — à un benefice, le conférer. — v. à. manier,

garner: — une place de vires, — confefer: on l'a pourrour d'une charge, d'un benefice, — établir par un mariage, par une charge: pourrour à ses enfans. — v. pron. se pourrour. — tester action devant un juge.

*Pourrourie*, s. f. pourrourie, lieu où se trouvent les provisions que les pour-

voyeurs doivent fournir. — corps des pourvoyeurs.

*Pourvoyeur*, s. m. pourvoiteur, celui qui est chargé de fournir à une maison la viande et le poisson.

*Pourver que...*, en cas que..., à condition que...

*Pousser*, s. f. pouce, i. m. petites branches qui poussent, les arbres au printemps et au mois d'août. — maladie des chevaux, qui les fait souffrir beaucoup et battre du flanc. — pop. corps des archers.

*Pousse-cal*, s. m. archer de la pousser; pop.

*Poussée*, s. f. propulsé, action de pousser, effet de ce qui pousse. — archit. Donner la poussée d. — faire grand peur, pour suivre vivement; pop. Poussée-pieds, s. m. coquillage.

*Pousser*, v. a. poucer (pulsare), faire effort contre, pour ôter de place. — imprimer un mouvement à un corps qu'on jette ou qu'on frappe. — faire entrer quelque chose à force; pousser un clou dans le mur. — avancer, élever: pousser un allié, une tranchée; — loin ses conquêtes; — la raffiner trop loin, l'impudique jusqu'au bout. — cris, des solipses, crier, somnior; fig. — faire émerger, faire sortir, faire trop avancer, favoriser: je l'ai poussé à l'armée. — exciter: on l'a poussé à se battre. — à bout, choquer au dernier point. — le temps avec l'épaule, fam. temporiser. — v. n. se dit de la crue des plantes au printemps. — battre des flans, en parlant des chevaux qui ent la respiration gênée. — à la roue, fam. aider. Ce mur poussé au déshors, fait un ventre, menace ruine. — aller, se porter vers: — vers l'en-nemi; ne poussons plus long.

*Poussière*, s. f. poucette, jeu d'enfants.

*Poussière*, s. m. poucice, poussière qui demeure au fond d'un sac de charbon.

*Poussière*, s. f. pouvise (polvis), terre réduite en poudre très-fine. — aduisance, poudre contenue dans le sommeil des étamines appelé aubère. Faire mordre la poussière d. être la vie: poët.

*Poussif*, iv., adj. poucif, qui a la pouze; — dit des chevaux, et pop. d'ungers homme qui pèse à respirer.

*Poussin*, s. m. poucin (puliculus; B. L.) petit poulet.

*Poussinière*, s. f. poucinière, les Piélées, constellation dans le signe du Taureau.

*Poussoir*, s. m. pousoir (pulsare),

instrument de deuteau fenu lu en pied de bâche à son extrémité. — cilindre terminé par un bouton qu'on pousse pour faire sonner une montre à répétition.

*Poustre*, s. f. (puliculum; B. L.) grosse pièce de bois carré, qui servira à soutenir les solives ou les planches d'un plancher.

*Poutrelle*, s. f. poutrelle, petite poutre, pouvant, pu: je puis ou je peux; ta paix, il peut; nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent; je pouvais; je pus, nous pûmes; je pourrais; que je puisse; avoir la faculté de... être en état de... N'en pouvoir plus, être incapable de faire autre chose, être épuisé par la fatigue; cela ne se fera; et impensable, ne se fera; il peut arriver que... v. a. avoir l'autorité, le faculté de faire: ceux pouvez tout sur lui.

*Pouvoir*, s. m. poucoir, autorité, faculté de faire. Avoir en son pouvoir, en sa disposition, posséder. — faculté d'agir pour soi autre, dont on a mandement. — écrit par lequel on donne pouvoir d'agir: la subdélégation de police; — un escrivailler dans l'épouser d'un mur: archit. Pratiquer à des pouvoirs, peut conférer, législatif, de faire des lois. — exercé, gouvernement.

*Pouzzolane*, ou mieux Pouzzolane, s. f. pouzzolane, pouzzolane, sable des environs de Naples, et de Naples.

*Pratiquage*, s. f. pratiquage (exercice, gen. exerciser, affiner), ou adjetiv. Pratiquage-souscription, réglement en matière ecclésiastique, — ordonnance de Charles VII, en 1438, pour recevoir ou modifier quelques articles du concile de Bâle, — en quelques pays, disposition du souverain concernant ses Etats ou sa famille.

*Pratir*, e, adj. pratir, qui croît dans les prairies: bot. — s. m. neuvième mois du calendrier républicain.

*Prarie*, s. f. prarie (pratum), étendue de terre où l'on recueille du foin.

*Pratir*, s. f. amande rissolée dans du sucre.

*Pratiner*, v. a. griller avec du sucre. — Prame, s. f. navire à rames et à voiles, et à un seul pont.

*Pratise*, s. f. pratise (exercice, porrean), pratique d'émergence verdâtre.

*Praticable*, adj. praticable, qu'en peut pratiquer, employer. Ce chemin n'est pas praticable, est très-mauvais.

*Praticien*, s. m. praticien, celui qui entend les procédures qui suit le barreau. — médecin plein d'expérience.

*Pratique*, s. f. pratise (exercice,

action, de ces...-ttes, l'ogin, je pratique, ce qui se réduit en acte dans un art, dans une science; — suppose à théorie, — exécution, pratique en pratique. — moyen commun d'un pays: expérience des choses du monde: la pratique des affaires. — châtelain, personne qui donne de l'emploi, ce marchand tailleur, ce procureur, ce maître ont bien des pratiques. — procédure: pal. — tous les papiers de l'étude d'un procès, d'une notaire. — instrument de métal avec lequel les joueuses de marionnettes changent leur voix: au pl. intriques, menées sourdes.

*Pratique*, adj., pratique, qui ne sert pas à la théorie, qui existe.

Pratiquement, adv. pratiquement dans la pratique.

*Pratiquer*, v. a. pratiker, mettre en pratique. — exercer: — la médecine et neutral, il faut pratiquer. — fréquentier: j'ai pratiqué cet hommelle. — des ténacies, les submer, — des intelligences, se les ménager, — ménager la place: — un escrivailler dans l'épouser d'un mur: archit.

Pratique, s. m. pratique, jointe aux mots, morale, supériorité, autorité.

*Prat*, v. a. (pratum) petite prairie. Se trouver sur le prat, au lieu assigné pour un duel.

*Pratitable*, adj., qui doit être dit, fait, examiné auparavant. — s. m. il y a un pratitable. Au pratitable, avant tout. La question pratitable, dans les assemblées publiques, forme exclusive de délibération: réclamer la question pratitable.

*Pratiquement*, adv. pratiquement, au pratitable.

*Pratimale*, s. m. pratimale (pram, ambrâle), espèce d'exorde, d'avant-propos.

*Prat*, v. m. pris (pratum), petit pris; v. m. — cour d'une prison. — espace couvert et mitoyen du cloître des maisons religieuses.

*Pratende*, s. f. pratende (præhendere; B. L.) revêtement ecclésiastique attaché à une chaussine. — le canonicat même. — en certaines églises, les bénifices du bas-chœur.

*Pratbâlé*, qd., adj. pratbâlé, qui jouit d'une prébende.

*Pratbender*, s. m. pratbender, ecclésiastique qui sait sur chœur au dessus des chausses.

*Précire*, adj. prâkere (precarius), qui ne s'exerce que par tolérance, par emprunt, avec dépendance. — s. m.

jeu pour pratiquer, par concession révocabile.

*Précairement*, adv. précairement (précario), d'une manière précaire.

*Précaution*, s. f. précaution (præcautio), ce qu'on fait par prévoyance, pour éviter un mal. — circonspection, indépendamment.

*Précautioneer*, v. a. précautioneer (præcautio), manier contre.... — v. pr. prendre ses précautions. — au part. avisé, prudent.

*Précédemment*, adv. précédemant, auparavant, ci-devant.

*Précédent*, e, adj. précédent (præcedens), qui précède, qui a été auparavant.

*Précéder*, v. a. (præcedere) marcher devant. — être auparavant, par rapport au temps. — avoir le pas sur...

*Précéderne*, s. f. præcéderne (præcedentia), supériorité: v. m.

*Précéditeur*, préparateur, ou. Préchante, s. m. (præcepto) grand-chante, dignité dans quelques cathédrales.

*Préccepte*, s. m. (præceptum) règle, enseignement, commandement de Dieu ou de l'Eglise.

*Précepteur*, s. m. (præceptor) celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant.

*Préceptoral*, e, adj. qui appartient au précepteur.

*Préceptoral*, s. m. état, fonction du précepteur.

*Précepto*, s. f. præcepto (præceptum), se à un maître de grammaire qui doit enseigner les langues clères.

*Précission*, s. f. præcission (præcessere): — des ligatures, mouvement rétrograde des points équinoxiaux: astron.

*Préchante*, s. m. V. Précenteur.

*Préche*, s. m. sermon, temple des protestans.

*Précher*, v. a. et n. (prædicare) annoncer en chaire la parole de Dieu: prêcher le catéchisme, les fidèles; et par extension, prêcher une morale sévère. — d'exemple, faire le premier ce que l'autre a failli aux autres. — faire des remontrances; je le prêche la desserte; il me fait que prêcher. — malheur, misère, annoncer toujours quelque chose de fâcheux.

*Précheur*, s. m. précheur; se dit des Dominicains ou Dijois-Précheurs. Pauvre prêcheur, mauvais prédicteur. — éternel, faiseur de remontrances.

*Prêcheuse*, s. f. prêcheuse, femme qui fait des remontrances; fam.

*Precieuse*, s. f. *précieuse*, femme affectée dans son langage, ses manières.

*Precieusement*, adv. *précieusement* (précieux), avec grand soin; *conserver précieusement*.

*Precieux*, eue, adj. *précieux*, eue (précieux), qui est de grand prix: *méubles précieux*; — fig. les moments sont précieux, il n'y a pas de temps à perdre, — qui nous est très cher: c'est un gage précieux de son amitié; — affecte: *style précieux*; maniere précieuse, — s. m. *le précieux de son style*.

*Preciosité*, s. f. *préciosité* (précieux), langage d'une précieuse; *parler avec préciosité*.

*Precipice*, s. m. (prescipitum) gouffre profond et escarpé. — fig. gnaus malheur.

*Precipitamment*, adv. *précipitamment* (précipitante), avec précipitation, à la hâte.

*Precipitant*, s. m. (precipitans) ce qui opère la précipitation: chim.

*Precipitation*, s. f. *précipitation* (precipitatio), extrême vitesse, trop grande hâte. — vivacité portée à l'excès dans les discours ou les actions. — action de précipiter un corps dissous dans un liquide.

*Precipité*, s. m. (precipitatus) corps que l'on a précipité: chim.

*Precipiter*, v. a. (præcipitare) jeter dans un lieu profond, fort bas; — trop hater. — ses pas, marcher fort vite. — ses coups, couler rapidement, en parlant d'une rivière — séparer sous forme pulvérulente un corps qui était dissous dans un liquide, et le faire déposer par la décomposition: chim. — v. pron. il se précipita dans la mer, et fig. dans le danger.

*Precipit. e., adj. (præcipitus) avantage que le temps ou la coutume donne à une des cohortes contre autre, — ce que le mari ou la femme a droit de prendre avant le partage de la communauté.*

*Precise*, s. m. *précise* (precisus), abrégé de ce qu'il y a d'important, d'essentiel dans une affaire, dans une science, etc.

*Precise*, e., adj. *précise*, i.e., fixe, déterminé, arrêté: *l'heure précise*. — en justice, demandes précises, expresses et formelles. *Prendre des mesures précises*, justes. *Style précis*, net, exact, concis.

*Precisément*, adv. *précisément* (précise), exactement, justement.

*Preciser*, v. a. *préciser* (præcidiere), déterminer, présenter d'une manière précise: néol.

*Precisoire*, s. f. *précisoire* (præcilio), exactitude dans le discours, telle qu'on ne dit rien d'autre. — abstraction d'un être d'autre que l'autre: didact.

*Précise*, adj. (præcilio) tout ayant la saison: *fruit précis*. Où vous êtes est précis, est dit trop tôt. Enfant précocé, plus avancé, au physique et au moral, que son âge ne le comporte. — s. f. cerise qui vient avant les autres.

*Precocité*, s. f. qualité de ce qui est précoce.

*Precompter*, v. a. *précompter* (præ, computare), compter par avance les sommes qui sont à déduire.

*Precornation*, s. f. *præcornatio* (præcornatio), action d'un précompteur sur la grosse.

*Precorior*, v. a. *précorior*, déclarer en plein consistoire qu'un sujet nommé a échappé à toutes les qualités requises. — fig. louer à l'excès.

*Precorion*, s. m. *précorion*, qui préconise; m. nouv.

*Precordial*, e., adj. (præcordia) qui a rapport au diaphragme.

*Precourseur*, s. m. (præcursor) qui vient avant une autre pour en annoncer la venue. — fig. choses qui ont l'heure d'preceder d'autres.

*Precéder*, v. n. (præ, decedere) mouvoir, avoir un rang devant: prendre suivant le rang: prendre part.

*Precédent*, e., adj. (præcedens) de quelqu'un avant cela d'autre.

*Precédeuse*, s. m. *préceuse* (præcessor), celuy qui a précédié à quelqu'un dans un emploi, etc. — an. ceux qui ont vécu avant nous dans le même pays.

*Predémission*, s. f. *præmissio* (predicatio), décret de Dieu par lequel les élus sont prédestinés à la gloire éternelle. — arrangement immuable d'évenements qui on suppose arriver nécessairement.

*Predémission*, v. a. (predemissum) définir de toute éternité au salut, à faire de grandes choses. — substantif: c'est un prédestiné et fum. il étoit prédestiné à ce coyer.

*Predéterminant*, e., adj. (præ, determinans) qui prédeterminent: degn.

*Predéterminatio*, s. f. *prædeterminatio* (predeterminatio), action par laquelle Dieu met et détermine la volonté humaine.

*Predeterminant*, v. a. (præ, determinare) déterminer la volonté humaine, en parlant de Dieu.

*Predicat*, e., adj. (prædictum) qui concerne le fonds, les héritages: pal.

exactitude dans le discours, telle qu'on ne dit rien d'autre. — abstraction d'un être d'autre que l'autre: didact.

*Précise*, adj. (præcilio) tout ayant la saison: fruit précis. Où vous êtes est précis, est dit trop tôt. Enfant précocé, plus avancé, au physique et au moral, que son âge ne le comporte. — s. f. cerise qui vient avant les autres.

*Precocité*, s. f. qualité de ce qui est précoce.

*Precompter*, v. a. *précompter* (præ, computare), compter par avance les sommes qui sont à déduire.

*Precornation*, s. f. *præcornatio* (præcornatio), action d'un précompteur sur la grosse.

*Precorior*, v. a. *précorior*, déclarer en plein consistoire qu'un sujet nommé a échappé à toutes les qualités requises. — fig. louer à l'excès.

*Precorion*, s. m. *précorion*, qui préconise; m. nouv.

*Precordial*, e., adj. (præcordia) qui a rapport au diaphragme.

*Precourseur*, s. m. (præcursor) qui vient avant une autre pour en annoncer la venue. — fig. choses qui ont l'heure d'preceder d'autres.

*Precéder*, v. n. (præ, decedere) mouvoir, avoir un rang devant: prendre suivant le rang: prendre part.

*Precédent*, e., adj. (præcedens) de quelqu'un avant cela d'autre.

*Precédeuse*, s. m. *préceuse* (præcessor), celuy qui a précédié à quelqu'un dans un emploi, etc. — an. ceux qui ont vécu avant nous dans le même pays.

*Predémission*, s. f. *præmissio* (predicatio), décret de Dieu par lequel les élus sont prédestinés à la gloire éternelle. — arrangement immuable d'évenements qui on suppose arriver nécessairement.

*Predémission*, v. a. (predemissum) définir de toute éternité au salut, à faire de grandes choses. — substantif: c'est un prédestiné et fum. il étoit prédestiné à ce coyer.

*Predéterminant*, e., adj. (præ, determinans) qui prédeterminent: degn.

*Predéterminatio*, s. f. *prædeterminatio* (predeterminatio), action par laquelle Dieu met et détermine la volonté humaine.

*Predeterminant*, v. a. (præ, determinare) déterminer la volonté humaine, en parlant de Dieu.

*Predicat*, e., adj. (prædictum) qui concerne le fonds, les héritages: pal.

préfet. — nom de plusieurs charges et dignités dans l'Empire romain.

*Préférable*, adj. digne d'être préféré.

*Préféablement*, adv. préférablement, par préférence.

*Préférence*, s. f. préférence, choix d'une personne ou d'une chose plutôt que d'une autre. — droit d'être préféré.

*Préférer*, v. s. (præferre; de q̄s, porter) donner l'avantage à une personne ou à une chose au dessus d'une autre.

*Préfet*, s. m. *prefectus* (celui qui possédoit une préfecture chez les Romains. — dans les collèges, inspecteur particulier des études. — en France, magistrat qui administre un département).

*Préférer*, v. a. (præfiri) fixer un délai: pal.

*Prefix*, e., adj. *prefix* (præ, fixus), déterminé: pour prefix. Douaire prefix, qui consiste en une somme fixée par le contrat de mariage.

*Préfixation*, s. f. préfixation, détermination: préfixion de délai: pal.

\**Préfleur*, s. f. *præflorus* (præflorus), diverses manières d'être d'une fleur avant son épousement.

*Préjudice*, s. m. (præjudicium) tort, dommage. Au préjudice de (contre) sa personne, son honneur, etc. Sans préjudice de mes droits, sans leur nuire.

*Préjudiciable*, adj. qui préjudice.

*Préjudicieux*, adj. m. *préjudicium* (præjūdīcīo) (præjudiciale), frais des défaits qu'il faut rembourser avant d'être reçus à se pourvoir contre un jugement.

*Préjudicel*, e., adj. (præjudiciale) question préjudicelle, qui doit être jugée avant la principale.

*Préjudicier*, v. n. (præjudicare) faire tort.

*Préjugé*, s. m. *præjūdīcīo* (præ, judicium), ce qui a été jugé arbitrairement dans un cas semblable. — ce que on juge d'une affaire avant de juger le fond. — marque, signe de ce qui arrivera: ce qu'on voit a été fait un préjugé pour le succès de votre entreprise. — opinion adoptée sans examen.

*Préjuger*, v. a. *préjugier* (préjudicier), rendre un jugement interlocatoire, qui tire à conséquence pour la décision d'une question qui se juge après. — prévoir par conjecture.

*Préjugé*, v. n. *præjūdīcīo* (præ, jūdīcīo), arrêter un air de gaieté, de morgue.

*Prélat*, s. m. *prælatus* (B. L.) celui qui a une dignité considérable et une juridiction spirituelle dans l'Église,

comme les évêques, etc. — ecclésiastique de la cour du Pape, qui a droit de porter le violet.

*Prélature*, s. f. *prélature* (prælatiū), droit par lequel on obtient, par prêtre, la charge que posséda son père.

*Prélature*, s. f. (prælatura; B. L.) dignité du prélat.

*Prèle*, s. f. genre de fougères.

*Prélèges*, s. m. *prélèges* (prælegatiū), legs qui doit être pris sur la masse ayant la partie.

*Prélier*, v. a. *prélier* (prælegiū), faire un prélèges.

*Prélier*, v. a. trotter, polir avec la prile.

*Prélevement*, s. m. *prélevement*, action de prélever.

*Prélever*, v. a. (præ, lever) lever probablement une certaine portion sur le tout.

*Préliminaire*, adj. *préliminaire* (præliminariū), qui précède la matière principale, qui sera à l'éclairage. — t. de négociations, se dit des articles généraux qui doivent être réglés avant d'entrer dans les discussions particulières. — s. m. pl. *les préliminaires de la paix*.

*Préliminairement*, adv. *préliminairement*, avant d'entrer en matière.

*Préline*, v. a. (præ, legere; de x̄bar, rassemblēr) lire une première épreuve ayant de l'envoyer à l'auteur: impr.

*Prélude*, s. m. (præludium) ce qu'on joue ou écrit pour faire se mettre dans le ton, pour voir s'il y a accord. — pièce de musique composée sur-le-champ dans le goût des préludes. — fig. ce qui précède, ce qui prépare à.

*Préludeur*, v. a. (præludere) jouer des préludes. — essayer sa voix pour une suite de tons différents, avant de chanter un air, etc. — fig. faire une chose pour en venir à une autre plus importante: — au combat des carnouchées.

*Prématuré*, é. adj. (præmatūrūm) qui vient avant le temps: *fruits prematurés*; et fig. esprit prématûre; affaire prematuré.

*Prématurément*, adv. *prématûrement* (præmatūrē), ayant le temps convenable.

*Prématurité*, s.f. (præmatūritas) malice ayant le temps ordinaire.

*Préméditation*, s. f. *préméditation* (præmeditatiōn), action de prémediter.

*Préméditer*, v. a. (præmeditor) mèder sur une chose avant de l'exécuter.

*Prémices*, s. f. pl. (præmītūs) premiers fruits de la terre ou du bétail.

fig. premières productions de l'espri.

*Prémier*, é. adj. *prémier* (prīmus), qui précède par rapport au temps, au rang, à l'ordre, à la dignité, etc.

*Prémièrement*, adv. *prémièrement*, en premier lieu.

*Prémises*, s. f. pl. *prémises* (præmissūs), les deux premières propositions d'un syllogisme.

*Prémoutré*, s. m. (præmonstratus) religieux.

*Promotion*, s. f. *prémotion* (præ, motio), action de Dieu déterminant la créature à agir.

*Promunir*, v. a. et pron. (præmuniri) prémunition contre.

*Pronote*, adj., aliq. qui peut être pris: cette ville n'est pas pronote, — en parlant des personnes, qui peut être gagné, séduit.

*Pronant*, v. e., adj. qui prend: *partis pronant*, qui repit les deniers. *Quene pronante*, par où certains animaux s'attachent, se suspendent.

*Prondre*, v. a. *prondre* (prehendere); *pronant*, pris; *je prends*, nous prenons; *nous prenons*, ils prennent; *je prenais*; *je prends*; *suis-je*; mettre en sa main; — *les armes*, s'armer; — *son père*, se décevoir; — *le parti d'un autre*, le détester; — *son habot*, son manteau, le mettre sur soi; — *parti*, vénéoler, l'habot, le vêtement, faire religieuses réflexions, — *les deux bras*, étendre les deux jambes, se marier; — dérober, enlever de force ou en cachette; *ce n'a pris ma montre*, — s'emparer; — prendre une ville, d'assaut; prendre des cœurs à la pipe; — comprendre, interpréter; *il a mal pris le sens de l'auteur*, — recevoir, accepter; *primes ce qu'on vous donne*, — avaler, humer; *primes ce boutillon*, — gagner une maladie; *il a pris la fièvre*; — v. n. prendre racine; *ce ardo prend de bouture*, — faire son effet; *les cœturessont pris*, — faire impression; *ce rugodi prend à la gorge*, — prendre au collet, geler; — échapper de l'empire; — se cailler en parlant de lait. Se laisser prendre à... se laisser gagner, tromper par..., — v. pron. commençer à... *elle se pris à pleurer*, — s'attacher à... son habot s'est pris à un clou, — de vin, s'enivrer; — *par des paroles*, se quereller. *Se prendre à quelqu'un d'autr'chose*, l'en accusser. *S'y prendre bien ou mal*, prendre bien ou mal les moyens de...

*Prépare*, v. a. (præparare) préparer des denrées, — essayer sa voix pour une suite de tons différents, avant de chanter un air, etc. — fig. faire une chose pour en venir à une autre plus importante: — au combat des carnouchées.

*Préparatoire*, adj. *préparatoire* (præparatoriū), qui prépare: *procedere preparatoriū*.

*Préparer*, v. a. et pron. (præparare) apprêter, disposer, mettre en état de...

*Prépondérance*, s. f. supériorité d'autorité, de crédit.

*Prépondérand*, v. e., adj. (præpondērāns) qui a plus de poids qu'un autre.

*l'avis prépondérand*, qui l'emporte en cas de partage.

*Préposer*, v. a. *préposer* (proponeāre), établir avec pouvoir de faire une chose, d'en prendre souci. Le participe s'emploie substantivement des propos.

*Préposition*, s. f. *préposition* (præpositiōn), préposition, qui se met devant le mot qu'elle régit.

*Préposée*, s. m. *præpositiōn* (præpositiōn), prolongement des témoignages de la verge, qui couvre le gland en forme de capuchon: aust.

*Prépossiue*, s. f. (prærogatiōn) privilège, avantage attaché à certaines dignités.

*Près*, près, prép. qui marque proximité de lieu ou de temps. — *prèsque*: il y a près de vingt ans. *Être près de...*, sur le point de. — *A peu près*, presque. *A cela près*, excepté cela, ou sans s'arrêter à cela. — *Cela ne touche de près*, il y a un grand intervalle.

*Présage*, s. m. *præsignūs* (præsignūs), signe par lequel on juge de l'avenir. — conjecture qu'on tire de ce signe.

*Présager*, v. a. *présager* (præsignificare),

indiquer, annoncer. — en parlant des personnes, conjecturer.

*Préselle*, s. etadj. *préselle* (crystallū), vicillard, qui ne voit que de loin, parce que son cristallin est aplati; — soprano à myope.

*Présbytéral*, é. adj. *présbytéral*, qui appartient à l'ordre de prêtre. *Maison presbytérale*, du curé.

*Presbytéranisme*, ou *Presbytériisme*, s. m. système, secte des presbytériens.

*Presbytérian*, s. m. *présbytérien* (presbyteriū), ancien prêtre, en Angleterre, protestant qui ne reconnaît pas l'autorité épiscopale.

*Prescience*, s. f. *précience* (præscientia), connaissance de ce qui doit arriver; ne se dit que de Dieu.

*Prescriptible*, adj. *præscriptible*, t. de droit, qui peut être prescrit.

*Prescription*, s. f. *præscription* (præscriptiōn), manière d'acquérir la propriété d'une chose par une possession non interrompue pendant un temps fixé par la loi.

*Prescrire*, v. a. *præcrire* (prescribere), prescrire, exiger, exiger ce qu'on veut qui soit fait, — *des lois des barbes*, — v. a. et n. acquérir la prescription. — v. pron. se servir par prescription.

*Présidence*, s. f. *présidence* (præ, sedere), droit de précéder, de prendre place au dessus.

*Présence*, s. f. *présence* (præsens), existence d'une personne dans un lieu marqué. *Les deux armes sont en présence*, en vue l'une de l'autre: — *desprit*, promptitude à dire ou à faire ce qu'il y a de mieux.

*Présent*, s. m. *præzont*, ce qu'on donne par pure liberalité.

*Présentement*, adv. *præsentē* (præsens), qui est dans le lieu dont on parle, dans le temps où nous sommes. *A l'époque présente*, il se souvient à propos et sans peine de ce qu'il a à la vue. — s. m. le temps présent: — le premier temps de chaque mode d'un verset, celui qui marque le temps présent. *À présent*, maintenant.

*Présentable*, adj. *præ-sentabile*, qui peut se présenter.

*Présentateur*, trice, s. *præzentator*, qui a droit de présenter à un bénéfice.

*Présentation*, s. f. *præsentatiōn*, action de présenter — acte que prend un procureur qui se présente pour sa partie, — *de la Vierge*, tête en mémoire de ce que la Vierge fut posée au temple.

*Présentement*, adv. présentement, maintenant.

*Présenter*, v. a. présenter (présenter), offrir; — introduire en la présence de...; on l'a présenté au ministre. — v. prou. paraître devant quelqu'un: — bien, de bonne grâce. *Ce padus se présente bien à hogue.*

*Présenteur*, s. m. présevateur (præ, servator), fourneau de dorure qui les garantit des vapeurs du mercure.

*Préservatif*, v. e., adj. préservatif, qui a la vertu de préserver. — s. m. rémede préservatif.

*Préservation*, s. f. prézervacion (præ, servatio), action de préserver; peu usité.

*Préservier*, v. a. préserver (præ, servire), faire échapper à la mort.

*Présidence*, s. f. prézidante, droit de présider, fonction de président.

*Président*, s. m. prézident (præsidens), orai qui préside à une assemblée, à une compagnie.

*Présidente*, s. f. prézidente, femme d'un président.

*Présider*, v. a. et n. prézider (præsider), occuper la première place dans une assemblée, avec droit d'en recueillir les voix et prononcer la décision: — une assemblée ou d'une assemblée. — avec le sens de la direction: — à une réunion. *Oréa préside aux réunions.*

*Présidial*, s. m. (præsidialis) siège de justice, des sentences duquel il résulte un appel au parlement, excepté en certains cas et pour certaines soumises. — adj. juges prédisposés; séances prédisposées. *Présidial*, adj., adv. prézidiallement (juger); se dit d'un prézidial qui juge sans appel.

*Présomptif*, v. e., adj. présumptif; hérir présumptif, regarder comme le plus proche héritier, mais qui peut être exclu par des enfants qui surviennent.

*Présomption*, s. f. prézpcion (præsupcio), jugement fondé sur des apparences, des indices — opinion trop avantageuse de soi-même. *Présomptueusement*, adv. prézomptueusement (présumptueusement), d'une manière présumptive.

*Présomptueux*, euse, adj. prézomptueux, euse (présumptueux), qui a, ou qui annonce une trop grande opinion de lui-même: pensée présumptueuse.

*Présou*, adv. prézé, pour près.

*Présule*, s. f. prézule. *Péanale*.

*Présument*, adv. prézament, d'une manière pressante; peu usité.

*Présus*, v. e., adj. prézant, qui presse, qui insiste sans relâche. — en parlant

des choses, urgent, qui ne souffre pas de délai.

*Présuse*, s. f. prézuse, foule, multitude de personnes qui se présentent. On dit la *présuse est grande* en Angleterre, énormément forte des métropoles. — machine pour presser, pour imprimer. — petite peche qui ne quitte pas le noyau.

*Présut*, de, adj. prézut, qui a hâte. *Cette affaire est prézue*, ne souffre pas de délai.

*Présument*, s. m. prézément, sentiment secret de ce qui doit arriver, — de fièvre, de goutte, émotion qui fait craindre la fièvre, etc.

*Présentir*, v. a. prézantic (præsentire), avoir un présentiment, — sonder les dispositions de quiconque.

*Présenter*, v. a., præ, prez (presser), servir avec force, faire entrer en pressé. — pousser dans quelque chose, approcher une personne ou une chose contre une autre: presser l'écrivain: l'occasion prez, il fait la sautis promptement, — au part, qui a hâte, empresse, — tourmenté: pressé par la faim, par la misère.

*Présesser*, s. m. prezic, ouvrir d'imprimerie qui travaille à la presse.

*Présession*, s. t. prezcon (presso), action de presser.

*Préson*, a. m. prezum (presum), rostrum oiseaux à bec comprenant.

*Présiss*, s. m. prezis (presso), jus de viande ou sué d'herbes pressées.

*Présor*, s. m. prezior (pressare), machine qui servit à presser du raisin, des pommes, pour en faire du vin, du cidre, etc., — d'herborum, confitum des quatre sinus de la dure-mure: anat.

*Pressurage*, s. m. prézurage (pressura), action de pressurer au pressoir. — vin tiré du marc à force de pressurer.

*Pressurer*, v. a. prézuryer, tirer, par le moyen du pressoir, la liqueur des raisins, etc. — exprimer le jus des fruits en les pressant dans la main. — laminer par des moults.

*Pressurier*, s. m. prézurier, qui conduit le pressoir.

*Préstande*, s. f. prézandse (prestantia), bonne mielle accompagnée de diabète.

*Préstant*, s. m. prezant (præstantia), un des principaux jeux de l'orgue.

*Préstation*, s. f. prézation (prestatio): — de serment, action de prêter ser-

ment. — de foi et hommage, action de rendre foie et hommage à son seigneur suzerain.

*Préste*, adj. prezate (præstato), prompt, aigle; mais, etig, repouze prezate.

intelli-vite, promptement: allons, prezate.

*Présument*, adv. prézément, habilement, à la hâte.

*Présto*, s. I. prezëce, agilité, subtilité.

*Préstige*, s. m. prezëge (præstigia), illusion par sortilège. — de l'imagination, illusions opérées sur l'imagination.

*Préstimonie*, s. f. (præstimonias; B. L.) lous ou revenu allégué par un loudestre à l'entretien d'un prêtre, sans aucune érection en titre de bénédic.

*Préstolo*, prezëmon, adv. pris de l'italien, — tre-vite: mis.

*Préstole*, s. f. prezëtole, ecclésiastiques considérables, le précept.

*Préstoman*, v. a. et s. prezëmon (præstoman), conjecturer, juger par induction. — avoir trop bonne opinion: i prezëmon trop de son crédit.

*Préstosso*, v. a. prezëposer (presupponere), supposer préalablement.

*Préstosso*, s.f. prezëposicion (presupposition), supposition préalable.

*Préstre*, s. f. cailler (presura), ce qui sert à faire cailler le lait, comme la fleur d'artichaut, et la liqueur acide du ventricule des veaux, agneau, etc.

*Prétr*, s. m. pré, action de prêter de l'argent, — la chose prêtée. — solde ordinaire du soldat.

*Préz, e, adj. pré ou prez (præstato)*, qui est en état de... disposé; préparé...  
— *Préstante*, s. f. prezëtante: courir la préstante, courir ça et là sans sujet: fam.

*Préz-Jean*, prez-jean, V. *Négaz*. *Prézident*, e, s. prezendant (prezendenz), qui prétend à...  
— *Prézident*, a. m. prezändre (prezidentia), le prézident et autres magistrats levenez du prézident. *Préz du prézident*, commandant de la cavalerie de l'empereur; et dans le Bas-Empire, premier magistrat d'un des quatre grands départemens de l'empire.

*Prézieren*, ente, adj. prezieren, ère (prætorianus), qui dépend du prézenter, qui appartient à sa charge. *Provinces prézoriennes*, où l'on envoyait des préteurs. — s. m. pl. la garde prézoriennne.

*Prézaille*, s. f. prezëalle (l. n.). t. de mairis, les ecclésiastiques.

*Préz*, s. m. (præzor 1792; de pæzor, vieillard) ministre de la religion, — chez les catholiques, collet qui a reçu l'ordre de la prêtre.

*Prézesse*, s. f. prezësse, chez le

tend à l'esprit, aux talents, à la considération; et dans le sens contraire, homme sans prétention.

*Prézir*, v. a. (præstare; B. L.) donner à condition qu'on rendra: — de l'argent, et neutral, prêter à intérêt, à usure. — secours, aide, secourir, aider.

*Prézesse*, s. f. prezësse, agilité, subtilité.

*Prézige*, s. m. prezëge (præstigia), illusion par sortilège. — de l'imagination, illusions opérées sur l'imagination.

*Prézimoni*, s. f. (præstimonias; B. L.) lous ou revenu allégué par un loudestre à l'entretien d'un prêtre, sans aucune érection en titre de bénédic.

*Prézition*, s. f. prezëtion (præstition), inflexion du verbe qui marque le passé.

*Prézition*, s. f. prezëtione (præstitione), fig. de rhét. par laquelle on feint de vouloir, oublier une chose dont pourtant on parle — omission d'un héritier nécessaire dans un testament.

*Prézise*, s. m. (prætor) magistrat qui rendoit la justice dans Rome, ou qui gouvernoit une province. — magistrat de quelques villes d'Allemagne.

*Prézire*, euse, s. et adj. qui prête.

*Prézete*, s. m. prezëte (præteximus), cause apparente dont on se sert pour cacher le vrai motif d'une chose, d'un dessin. — s. etat, f. robe horde de pourpre, qui étoit à Rome une des marques de la dignité consulaire, etc.

*Prézeter*, v. a. prezëte (prætexere), courir d'un prézete, — prézeter pour prézete.

*Prézintalle*, s. f. prezëntalle (l. m.) ornement en découpe sur les robes des femmes.

*Prézintaller*, v. a. prezëntaller (l. m.) mettre des prezintalles. — son style, y multiplier les ornement: fam.

*Prézire*, s. m. prezëto (prætorium), lieu où le prézenter et autres magistrats levenez du prézenter. *Préz du prézenter*, et dans le Bas-Empire, premier magistrat d'un des quatre grands départemens de l'empire.

*Prézieren*, ente, adj. prezieren, ère (prætorianus), qui dépend du prézenter, qui appartient à sa charge. *Provinces prézoriennes*, où l'on envoyait des préteurs. — s. m. pl. la garde prézoriennne.

*Prézaille*, s. f. prezëalle (l. n.). t. de mairis, les ecclésiastiques.

*Préz*, s. m. (præzor 1792; de pæzor, vieillard) ministre de la religion, — chez les catholiques, collet qui a reçu l'ordre de la prêtre.

*Prézesse*, s. f. prezësse, chez le

palens, femme attachée au service d'une divinité.

*Prêtre*, s. f. *prêtre*, chez les chrétiens, ordre sacré par lequel un homme est fait prêtre.

*Prêtre*, s. f. (*prétreia*) charge de prêtre.

*Prêtre*, s. f. (*proptore*) ce qui constate une vérité, un fait; — marque, témoignage, — vérification d'une opération de calcul. *Il a fait ses preuves*, il s'est fait connaître pour brave, savant, etc.

*Preux*, s. et adj. *m. preux* (*probus*), brave, vaillant; v. m.

*Présaloir*, v. n. *présaloir* (*sur caise*, excepté au subj. que je prévois) (*præsalare*), avoir, temporiser l'avantage sur... — v. pron. tirer avantage de.

*Prévaricateur*, s. m. (*prævaricator*) qui prévarique.

*Prévarication*, s. f. (*prævaricatio*) (*prævaricatori*), action de prévariquer.

*Prévariquer*, v. n. *prévariquer* (*prævaricari*), agir contre le devoir de sa charge.

*Prévenance*, s. f. manière obligante de prévenir.

*Prévenant*, s. adj. (*præventionis*) qui prévient; — agréable, qui dispose en sa faveur; *av. prévenant*, — obligant, qui va au devant de tout ce qui peut faire plaisir.

*Prévenir*, v. a. (*prævenire*) devancer; — faire le premier ce que voulait faire un autre, — rendre de bons offices, de soi-même et sans en être pris; — anticiper, en parlant du temps; — détourner, par ses précautions les maux, les dangers, — *les objections*; y répondre d'avance; — dispenser l'esprit de quelqu'un pour ou contre une personne ou une chose qu'il ne connaît pas encore.

*Prévention*, s. f. (*prævention*) (*præventionis*), état d'un esprit qu'on a prévenu pour ou contre... — action de devancer l'exercice du droit d'un autre: pal.

*Prévision*, s. f. (*prævision*) (*prævisio*), vue des choses futures: dogm.

*Prévoir*, v. a. *prévoir* (*sur voir*, excepté je prévois, je prévois), — prévoir pour ou contre... — action de devancer l'exercice du droit d'un autre: pal.

*Préposte*, s. m. (*præpostus*) titre de divers officiers préposés, — prévôture, autorité, direction, — *de solle*, celui qui est sous un maître d'armes, et qui donne leçon aux soldats.

*Prévalot*, e, adj. qui concerne le

prévôt des marchands: cas prévôt; — sentence prévôtale.

*Prévalablement*, adv. *prévalablement*, d'une manière prévôtale, sans appui.

*Prévote*, s. f. dignité, fonction, juridiction de prévôt.

*Prévoyance*, s. f. précaution, action, faculté de prévoir, de prendre des précautions pour l'avenir.

*Prévoyant*, e, adj. prévoyant (*prævidens*), qui prévoit.

*Prévoyance*, s. f. poésie obscène.

*Prépuisse*, s. m. *prépuisse*, érection continue et douloureuse de la verge.

*Prie-Dieu*, s. m. sorte de pupitre avec un coussin garni, où l'on s'agenouille pour prier Dieu.

*Prière*, s. f. (*præcere*) exiger, demander par grâce, — pour quelqu'un, intercéder pour lui; — inviter à prier.

*Prière* que, suivi du subj., exprime un ordre, une menace; *je vous prie que cela n'ait pas lieu*, — s'adresser à Dieu, aux saints, pour obtenir des grâces, au profit du prieur, occlu qu'on a convié: *il est du nombre des priés*.

*Prière*, s. f. demande titré de grâce, — acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu.

*Prieur*, s. m. (*prior*) supérieur de quelques monastères; — titre de dignité dans certaines sociétés: *Prieur de Sion*, personnes possesseuses d'un prieuré.

*Priéreuse*, s. f. supérieure d'un monastère de filles.

*Priory*, s. m. (*prioratus*) monastère sous la conduite d'un prieur, d'une prière, — maison, église de cette communauté, — maison du prieur.

*Pri'maire*, adj. *pri'maire* (*pri'marius*); dit d'une école où l'on apprend à lire, à écrire et à compter.

*Pri'mat*, s. m. prieur dont la juridiction est au-dessus de celle des archevêques.

*Pri'mat*, r, adj. *pri'macial*, qui appartient au prieur.

*Pri'matice*, s. f. *pri'matice* (*pri'matus*), prééminence, premier rang, — aux jeux de cartes et de dés, avantage d'être le premier à jouer.

*Pri'me*, s. f. (*pri'ma*) première des heures canoniales; — jeu où l'on ne donne que quatre cartes. — (*pri'mum*) somme qu'on paye pour faire assurer ses marchandises sur mer. — *Le Pri'me*, lame d'Espagne de première qualité.

— somme accordée pour encourager une opération de commerce, etc. — t.

prévôt des marchands: cas prévôt; — sentence prévôtale.

*Prévalablement*, adv. *prévalablement*, d'une manière prévôtale, sans appui.

*Prévaloir*, v. n. (*primus*) tenir la première place à la paume. — fig. avoir l'avantage sur les autres. — v. a. *premier quelqu'un*, le surpasser.

*Prévaloir*, s. f. *prévaloir* (*prævidere*), qui réussit et rend promptement ses idées sans passer par les intermédiaires; v. m.

*Prévaloir*, s. f. *Oreille d'ours* (*primus, ver*), plante qui fleurit des premiers jours du printemps.

*Prévaloir*, s. f. (*primoris*, gén. de *primor*, *minutus*) première saison des fruits, des légumes. *L'Éton dans sa primevalité*, — v. m. — fig. être tout.

*Prévaloir*, s. m. (*primiceriatus*) qualité, office de primicerius.

*Primeracior*, s. m. *primicerior* (*primicerius*), qui a la première dignité dans certains chapitres.

*Principale*, s. m. (*principales*) le premier centuriion chez les anciens Romains.

*Primitif*, iev, adj. *primitif* (*primitus*), le premier, le plus ancien: *le monde primitif*; *la primitive Église*. Mots *primitifs*, d'où d'autres sont dérivés.

*Primitivement*, adv. *primitivement*, — originellement.

*Primo*, adv. (*mot latin*) *premièrement*.

*Primitogéniture*, s. f. *primitogéniture* (*primus, genitiva*), droit d'aînesse.

*Primordial*, e, adj. (*primordialis*) *primitif*, original: *titre primordial*.

*Primordialement*, adv. *primordialement*, — *primitivement*.

*Primula*, s. f. pl. *primules*, à feuilles dicotylédones, monopétales, à corolle hypogynie.

*Prince*, s. m. (*princeps*) souverain et titre d'une principauté; — celui qui est dans une maison souveraine. *Prince* en prince, — *principe*. *Le Prince*, mis absolument, le souverain du lieu dont on parle. — *premier*: *le prince des orfevres*.

*Princerie*, s. f. dignité de prince.

*Princesse*, s. f. *princesse*, fille ou femme d'un prince, — souveraine de quelque Etat.

*Princier*, s. m. *princier*, V. *Princier*.

*Princial*, adj. *princial* (*principis*), fait en principe. *Coutures princialiques*, qu'on voit à travers un principe.

*Prisme*, s. m. *prisme* (*præmissa, da* *z̄c̄s*, *scier, couper*), parce qu'il est coupé comme coupe par des plans), solide, terminé par deux bases égales et parallèles, et par autant de pâliogrammes que chaque base a de côtés.

*Principal*, e, adj. (*principalis*) le premier, le plus considérable en son genre.

*Principalement*, adv. *principalement*, sur-tout.

*Principauté*, s. f. (*principalis*) office de principal dans un collège.

*Principauté*, s. f. *principauté* (*principatus*), dignité de prince, terre qui en donne le titre. — *au pl.* un des neufs chevaux des anges.

*Principe*, s. m. (*principium*) première cause; se dit de Dieu, — causes naturelles de l'action, du mouvement; phys., — êtres indécomposés qui forment les mixtes, — maxime, motif, — *il a des principes*, des règles de morale, etc., d'un art.

*Principiant*, e, adj. commençant; v. m.

*Principion*, s. m. t. de mépris, petit principe.

*Printanier*, ère, adj. *printanié*, qui naît au printemps.

*Printemps*, s. m. *printemps* (*primum tempus*), première saison de l'année, qui commence le 21 mars. — fig. la jeunesse.

*Priorité*, s. f. (*prior*) antériorité, primauté en ordre de temps ou de rang.

*Prix*, e, part. de *prendre*.

*Pri're*, s. f. *pri're*, action de prendre. — la chose prise, — la facilité de prendre. *Il n'a pas pu prendre*, — *prendre* (*prise*), — fig. être pris, être exposé. *Lâcher prise*, abandonner ce qu'on a pris, — quelle: *ils ont eu prise ensemble*, — donc qu'on prend en une fois: *prise de Théâtre*, de tabac, — *d'habit*, cérémonie qui se pratique quand on entre en religion. — *de corps*, action d'arrêter un homme en vertu d'un acte du juge.

*Pri'se*, s. f. *pri'se*, prix que l'huisier met, dans les inventaires, à ce qu'on doit vendre à l'encheré.

*Pri'ser*, s. a. *pri'ser*, mettre le prix à une chose, en faire l'estimation. — estimer, faire une estimation.

*Pri'seur*, s. m. *pri'seur*: commissaire prieur, qui fait les pri'ses.

*Prismatique*, adj. *prismatique* (*conus*), fait en principe. *Coutures prismatiques*, qu'on voit à travers un principe.

*Prisme*, s. m. *prisme* (*præmissa, da* *z̄c̄s*, *scier, couper*), parce qu'il est coupé comme coupe par des plans), solide, terminé par deux bases égales et parallèles, et par autant de pâliogrammes que chaque base a de côtés.

— prisne triangulaire de verre ou de cristal : phys.

*Prison*, s. f. prison (prisie; B. L.) Iien où l'on enferme les criminels, les accusés et délinquants. *Le corps est la prison de l'âme*; fig.

*Prisonnier*, er, s. prisonné, qui est détenu en prison, qui est arrêté pour n'être mis — de guerre, celui qu'on a pris à la guerre.

*Prisne*, prisne, v. de Fr. Ardèche; Vivarais.

*Prisnef*, ve, adj. privatif (privatif), qui marque privation: particule privative: gramm.

*Privation*, s. f. privacion (privatio), perte d'un bien qu'on avoit, qu'on devoit avoir. *S'empêcher des privations*, se priver de ce dont on pourroit jorir.

*Privatement*, adv. privativement, à l'exclusion de tout autre.

*Privatité*, s. f. privoté, extrême familiarité. *Prise de grandes privautés*, de grandes libertés, — sur-tout avec les femmes.

*Privé*, é, adj. (privatus) simple particulier, sans charge publique. *Ajor de son autorité privée*, de sa propre autorité. *En son propre & privé nom*, pour soi-même, de son chef: — en parlant des animaux, apprisoîte: — s. milieu d'une maison où l'on va faire ses nécessités.

*Privément*, adv. privément (private), familièrement.

*Priver*, v. a. (privare) être à quelqu'un ce qu'il possède. — v. pron. s'abstenir.

*Privilège*, s. m. privilie (privilegium), avantage accordé exclusivement à quelqu'un. — acte qui contient cette concession. — droit, prérogative, — hypothèque préférable aux autres, — droits naturels du corps ou de l'esprit. — liberté qu'on a de faire ce que n'oseroient faire les autres: *la bonté donne de grands priviléges*.

*Privilégié*, ee, adj. privilégié, qui a un privilége. — s. qui jouit d'un privilége. *L'ordre des chevaliers qui n'est pas soumis à la police générale*.

*Pris*, s. m. pris (pratum), valeur, estimation d'une chose; ce qu'on la vend, — mérite d'une personne, excellence d'une chose; hg. — ce qu'en propose à celui qui réussira le mieux dans un exercice de corps ou d'esprit. — récompense. *Au pris*, en comparaison. *Hors de pris*, excessivement cher. *Sa triste est à pris*, ou a promis une somme à celui qui la tiendra.

*Probabilisme*, s. m. probabilismus, doc-

trine suivant laquelle on peut suivre une opinion probable, quoiqu'il y en ait de plus probable: theol.

*Probabilité*, s. f. (probabilitas) vraisemblance: apparence de vérité.

*Probable*, adj. (probabilis) vraisemblable, qui paraît fondé en raison.

*Probablement*, adv. probablement (probabiliter), vraisemblablement.

*Probante*, adj. f. (probans) (en forme) authentique, pol. *Raison probante*, convaincante.

*Probation*, s. f. probacion (probatio), temps du novice, épreuve.

*Probatoire*, s. f. probatoria (probator, probatoria), se dit de la piscine où J. C. guérit le paralytique, et où on la voit les victimes.

*Probatoire*, adj. probatiorum (probatoriis), se dit d'un acte pour constater la validité des étudiants.

*Probate*, adj. (probus) qui a de la probité.

*Probatio*, s. f. (probitas) dixième d'esprit et de cœur.

*Problematique*, adj. problématicus, douteux, équivoque, — qui ne peut soutenir l'affirmative ou la négative.

*Problematiquement*, adv. problématicamente, d'une manière problématische.

*Problème*, s. m. (problemus), proposition: opçâo, je mets en avant, je propose question à résoudre. — proposition problématische.

*Procéde*, s. f. procedere (procedere), rompre d'un éléphant: Bist. nat. et blan., genre de vers intestinale.

*Prochain*, adj. probatartike (proximus), prochain, devant: *prox.* au dessus; et *prox.* au commencement; se dit des personnes qui existent devant que les malades soient manifestes.

*Prochain*, s. m. manière d'agir. — t. d'arts, méthode d'agir. — pour faire quelques opérations.

*Procéder*, v. n. (procedere) prouver, tirer son origine: son mal procedit de chagrin; le St-Esprit procedit du Père et du Fils. — agir en quelque affaire: procedere ares ordines. — agir en justice: — se comporter, agir bien en mal. Ce qu'il procedit fait, le dessin, l'ordre en est basé.

*Procédure*, s. f. forme de procéder en justice. — actes faits dans l'instruction d'un procès.

*Procéduré*, s. f. (proceritas) hauteur, élévation: v. m.

*Précace*, s. m. procace (procressus), instance devant un juge sur un différend entre deux ou plusieurs parties. — pieces d'un procès: mettre un procès au greffe.

finir le procès à quelqu'un, l'accuser, le condamner; fam.

*Procès*, ier, adj. procès, qui aime à intenter, à prolonger des procès.

*Procès*, s. f. (processus) cérémonie, temps, époque, en chantant les louanges de Dieu: — de peuple qui se succède dans un chemin; fam. — du Saint Esprit, production éternelle du St-Esprit qui procède du Père et du Fils.

*Procureur*, s. f. (procure) qui procède à la suite des autres.

*Procurement*, ou *Procisionnel*, s. m. procisionnel, procision, livre où sont notées les prières qu'on fait aux processions.

*Procisionnellement*, adv. procisionnellement, en procession.

*Procision*, s. m. procision (mot latin), — procision, aussi.

*Prochain*, s. f. (proximus) le prochain, qui est proches: le moins, le village prochain. — s. m. chez quelque personne en particulier, et tous les hommes en général; ne se dit qu'au sing. et dans la morale chrétienne.

*Prochainement*, adv. temps/proxime, au terme prochain.

*Proche*, adj. (proximus) voisin, qui est près de, se dit du lieu, du temps et des parents. — s. m. parent: c'est un de mes proches. — prép. et adv. pres, au delà d'un lieu ou lieu voisin; et fig. — peu à peu, par degrés.

*Prochaine*, s. m. prochronus (prius, avant; — pris, temps), erreur de chronologie qui consiste à avancer la date d'un fait.

*Proclamation*, s. f. proclamation (proclamatio), action de proclamer.

*Proclamer*, v. a. (proclamare) publier à haute voix et avec solennité.

*Proconjointe*, adj. E. proconjointe (proconiunctus); se dit d'une tige qui tombe sur la terre et se touche qui en part.

*Proconsul*, s. m. proconsul (proconsul), celui qui, chez les Romains, gouvèrnoit certaines provinces avec l'autorité de consul.

*Proconsulat*, s. m. proconsulat (proconsulatus), dignité de proconsul.

*Procription*, s. f. procription (proscriptio), génération.

*Procreer*, v. a. (procreare) engendrer.

*Proctalgie*, s. f. proctalgia (proctitis, fondement; — pris, douleur), douleur de l'anus.

*Procureur*, s. / m. (procatur) se disoit d'un des principaux dignitaires de Venise et de Gênes.

*Procuration*, s. t. procuracion (procure), pouvoir que nous donnons à un autre d'agir en notre nom.

*Procure*, s. f. (procura; B. L.) office d'un religieux procureur de la communauté.

*Procurer*, v. a. (pro, curare) faire obtenir.

*Procureuse*, s. f. procureuse, t. fam. et de mépris, femme d'un procureur.

*Prodigallement*, adv. prodigalement (prodigaliter), avec prodigalité.

*Prodigale*, s. f. (prodigalis) prodigieuse, caractére de celui qui est prodigieux.

*Prodigieusement*, adv. prodigieusement, au cours de la nature — par exagération, personne ou chose qui excelle en bien ou en mal.

*Prodigieusement*, adv. prodigieusement (prodigiosus), d'une manière prodigieuse.

*Prodigieux*, esse, adj. prodigieu, euse (prodigious), qui tient du prodige, en bien comme en mal.

*Prodigue*, adj., et s. prodigue (prodigus), qui prodigue ses biens en folies successives dépenses. *Être prodigue de son sang, de sa vie*, ne pas les mesurer assez.

*Prodiguer*, v. a. prodiguer (prodigare), donner avec prodigiosité: — ces resors, et fig. sa vie.

*Prodigièrement*, adv. prodigieusement (proditor), en trahison: pal.

*Prodrome*, s. m. (prodissus) avant-course; de pris, devant; et pris, course; — avant-propos.

*Production*, s. f. production (productio), ouvrage, ce qui est produit: — de la nature, de l'art, de l'esprit. — titres et écrits qu'on produit dans un procès.

*Prodromus*, s. m. prodromus (prodromus), — avant-propos.

résultat d'une multiplication. — résultant d'une opération chimique.

*Proéminent*, s. f. *pro-éminence* (proeminens), état de ce qui est proéminent.

*Proéminent*, e., adj. *pro-éminent* (proeminens), est plus en relief que ce qui l'entoure.

*Profanateur*, s. m. (profanator) qui profane les choses saintes.

*Profanation*, s. f. *profanacion* (profanatio), action de profaner les choses saintes.

*Profane*, s. et adj. (profanus) qui manque, qui est contraire au respect des choses saintes : *action profane*, — qui n'appartient pas à la religion : *autre chose que la religion*.

*Profond*, adv. *profondément* (profundè), dont le fond est éloigné de la surface; *plus profond*. — fig. dont la connaissance est difficile : *science profonde*, — grand, extrême au phys. et au moral : *ommil, respect profond*. — *Esprit profond*, très-pénétrant.

*Profondeur*, s. f. étendue d'une chose depuis la surface jusqu'au fond.

*Profondément*, adv. — étendue de la profondeur : *des jardins, leur impénétrabilité, des mystères, leur incompréhensibilité*, — étendue longue : *le débattement et tant de profondeur*, — grande de savoir, pénétration d'esprit : *fig.*

*Profondif*, adj. m. *profondie* (vaiseau), qui tire beaucoup d'eau.

*Profondément*, adv. *profondément* (profundè), qui a fait des vœux dans un ordre religieux.

*Profondier*, v. a. *profonder* (profiter), excès de libéralité ou de dépense.

*Profondière*, s. f. *profondiere* (profunditatem), enfans, — petits, en parlant des animaux ; fam.

*Programme*, m. *programm* (progrām), d'avance : *programm*, écrit, placé d'avance ou qu'en distribue pour inviter à quelque exercice public, etc.

*Progress*, s. m. *progrès* (progressus), avancement, mouvement en avant : *dans le ciel, dans l'écliptique*, — suivi d'avantages à la guerre, — accroissement quelconque ou bien ou mal.

*Progressif*, e., adj. *progressif*, qui avance.

*Profession*, s. f. *profession* (profession), déclaration publique, — condition d'admission : — acte solennel par lequel on fait des vœux de religion. *Atte de profession*, hommage qu'on dit à Dieu.

*Joueur de profession*, qui lit avec acharnement.

*Profil*, s. m. *profil*, trait, délimitation du visage vu de côté, — s'oppose à *face*; — représentation d'un objet vu d'un de ses côtés, — apposé à *plan*: *le profil de Paris*, — délimitation d'un ouvrage représenté dans son élévation comme coupé par un plan perpendiculaire : *archit.*

*Profiter*, v. a. *repréhender* en profil : *archit.*

*Profit*, s. m. (*profectus*) gain, avantage. — *de fees*, droit de quint, re-quint, reliefs, lods et ventes.

*Profitable*, adj. utile, avantageux.

*Profiter*, v. n. tirer un éoulement, faire un gain. *Faire profiter son argent*, le faire valoir, en tirer de l'intérêt; — tirer de l'avantage de : — *du temps, de l'assurance*, être utile, servir, — faire des profits, — faire, se fortifier : *cet arbre, et est profiter*.

*Profond*, e., adj. *profond*, *compte* (profundus), dont le fond est éloigné de la surface; *plus profond*. — fig. dont la connaissance est difficile : *science profonde*, — grand, extrême au phys. et au moral : *ommil, respect profond*. — *Esprit profond*, très-pénétrant.

*Profondement*, adv. *profondément* (profundè), bien ayant, d'une manière profonde : *sauter, méditer profondément*.

*Profondeur*, s. f. étendue d'une chose depuis la surface jusqu'au fond.

*Profondément*, adv. — étendue de la profondeur : *des jardins, leur impénétrabilité, des mystères, leur incompréhensibilité*, — étendue longue : *le débattement et tant de profondeur*, — grande de savoir, pénétration d'esprit : *fig.*

*Profondif*, adj. m. *profondie* (vaiseau), qui tire beaucoup d'eau.

*Profondément*, adv. *profondément* (profundè), qui a fait des vœux dans un ordre religieux.

*Profusion*, s. f. *profusion* (profusio), excess de libéralité ou de dépense.

*Profunture*, s. f. *profunture* (profunditatem), enfans, — petits, en parlant des animaux ; fam.

*Programme*, m. *programm* (progrām), d'avance : *programm*, écrit, placé d'avance ou qu'en distribue pour inviter à quelque exercice public, etc.

*Progress*, s. m. *progrès* (progressus), avancement, mouvement en avant : *dans le ciel, dans l'écliptique*, — suivi d'avantages à la guerre, — accroissement quelconque ou bien ou mal.

*Progressif*, e., adj. *progressif*, qui avance.

*Professeur*, s. m. *professor* (professor), qui enseigne une science, un art.

*Professoral*, e., adj. *profossal*, de professeur; mot nouv.

*Professoral*, s. m. *professorat*, emploi de professeur.

*Profession*, s. f. *profession* (profession), déclaration publique, — conditions d'admission : — acte solennel par lequel on fait des vœux de religion. *Atte de profession*, hommage qu'on dit à Dieu.

*Joueur de profession*, qui lit avec acharnement.

*Profession*, s. f. *profession* (profession), déclaration publique, — conditions d'admission : — acte solennel par lequel on fait des vœux de religion. *Atte de profession*, hommage qu'on dit à Dieu.

*Progression*, s. f. *progression* (progressio), mouvement de progression, en avant, — suite de rapports égaux dont chaque terme est à la fin conséquent de celui qui précéde, et antécédent de celui qui suit : mathém.

*Progressivement*, adv. *progressivement*, d'une manière progressive.

*Prohiber*, v. a. *prohiber* (prohibere), défendre, interdire : *pal. Degre prohiber*, degré de parenté où la loi défend de se marier.

*Prohibiti*, i.e., adj. *prohibiti*, qui défend.

*Prohibition*, s. f. *prohibition* (prohibitionem), défense.

*Prois*, s. f. *prois* (prada), ce que l'animal carnassier raviit pour le manger.

— fig. butin fait à la guerre, etc. *Oiseau de prois*, qui chasse le gibier et se nourrit. *Etre en prois à ses passions*, y être livré : fig.

*Projecible*, s. m. *projecibile*, corps lancé en l'air et abandonné à l'action de la pesanteur. — adj. (*mouvement*, force) de projection : néc.

*Projection*, s. f. *projection* (projection), action de jeter par cuillères, dans un creuset posé sur des charbons ardents, une matière en poudre qu'on veut colorier : — fig. quelle que soit la substance, — avec alchimistes, tendent chercher les métiers en or.

*Mouvement de projection*, d'un projectile, — de la sphère, sa représentation sur une surface quelconque.

*Project*, s. m. *projet* (projectus), dessin, arrangement des moyens d'expéder ce qu'on médite, — première pensée de quelque chose mise par écrit.

*Projeter*, v. a. (*projicer*) former le dessin, — tracer sur une surface quelque une sphère ou tout autre corps, suivant certaines règles.

*Prodiction*, s. f. *prodiction* (proditio), roulage : mus.

*Prodigénies*, s. m. pl. *prodigia*, apparaissant : *prodigia*, je dis) longue préface, avant-propos.

*Prodige*, s. f. *prodigie* (prodigia), anticipation : *prodigie*, je prends d'avance, j'anticipe, — fig. de rhet, par laquelle est refuté d'avance les objections.

*Proditor*, s. m. *proditor* (proditor), cheval des armes Romains, citozien qui, n'ayant qu'un revêtement très-modique, ne pouvoit être stile à l'état que sous le rapport des enfans qu'il lui donne.

*Prodifice*, adj. f. *prodices* ; et fero, de *odis* se lit d'une fleur du centre de laquelle naissent d'autres fleurs.

*Prodigie*, adj. *prodigie* (prodices), faire, qui a la force, la vertu d'en-garder.

*Prodix*, adj. f. *prodix* (prodix), diffus, trop long.

*Prodixement*, adv. *prodixement* (prodix), d'une manière prodix.

*Prodixité*, s. f. *prodixite* (prodixitas), très grande étude dans le discours.

*Prodixique*, adj. *prodixique* (prodix), faire, qui a la force, la vertu d'en-garder.

*Proditoris*, adj. *proditoris* (proditoris), cap. géogr.

*Proditoris*, s. m. (*promotor*) qui prend le soin principal d'une affaire, qui fait fonction de procureur d'affaires dans une juridiction ecclésiale.

*Prodromie*, s. f. *prodromie* (prodromia), action par laquelle on élève ou

ouvrage qui sera de prélude à une pièce dramatique.

*Prolongation*, s. f. *prolongacion*, continuation d'une portion d'étendue d'une chose.

*Prolongement*, s. m. *prolongement*, continuation d'une portion d'étendue.

*Prolonger*, v. a. *prolonger* (prolongare), faire durer plus long-temps, — étendre, continuer. — un vaisseau, le faire avancer contre un autre, le mettre dans la flanc à flanc.

*Promenade*, s. f. action de se promener, rien qu'pour se divertir.

*Promeneur*, v. a. (*promunere*) mener ça et là, — un cavalier, le faire marcher doucement : *sous esprit, ses regards sour...; fig.* — v. prou. aller à pied, à cheval, en voiture, pour faire de l'exercice, etc.

*Promenoir*, s. m. *promenoir*, lieu où l'on se promène.

*Promesse*, s. f. *promessa* (promissum), action de promettre. — billet sous seing privé, par lequel on s'engage à payer une somme, etc.

*Promettre*, euse, s. *promettre, euss* (promissor), qui promet légèrement.

*Promettre*, v. a. (*promittere*) s'engager, — parole on peut écrire à dire, à faire, — *bous coup*, faire concevoir de soi de grandes espérances, — annoncer : *le temps promet de la pluie*, — v. pron. espérer.

*Prominence*, s. f. *prominence* (prominentia), état de ce qui est prominent. — dernière vertèbre cervicale.

*Prominent*, e., adj. *prominent*, e (*prominen*), qui s'élève au dessus de l'environne.

*Prominer*, v. n. (*prominere*) s'élever au dessus.

*Promis*, e., part. de *promettre*. *La terre promise*, que Dieu avoit promise aux Hébreux.

*Promiscuité*, s. f. *promiscuitate* (promiscuus), mélange : didact.

*Promission*, s. f. *promission* (promissio) : la terre de promission, la terre promise; et fig. pays fertile et abondant.

*Promontoire*, s. m. *promontorium* (*promontorium*), cap. géogr.

*Promoteur*, s. m. (*promotor*) qui prend le soin principal d'une affaire, qui fait fonction de procureur d'affaires dans une juridiction ecclésiale.

*Promotion*, s. f. *promotion* (promotion), action par laquelle on élève ou

sens actif, on ne le dit que de plusieurs.

*Promouvoir*, v. a. promouvoir (promover), éléver à une dignité, sur tout ecclésiastique.

*Prompt*, e. adj. prém. ou print devant une voelle, prôte (promptus), soudain, qui ne tarde pas. *Espèce prompt*, qui conçoit aisément. — ac-til, dilig. — coûte.

*Promptement*, adv. prontenant (prompte), avec diligence.

*Pronostic*, s. f. prono-stic, diligence, — défiant d'un homme brusque, — un pl. brusques.

*Promulgation*, s. f. promulgacion (promulgatio), publication solennelle des lois.

*Promulguer*, v. a. pronygulgar (pronygular), publier une loi avec les formalités requises.

*Prorata*, s. f. proration (prorus); se dit d'un mouvement par lequel en toute la paume de la main vers la terre.

*Prorateur*, s. m. nom de deux musées du curé et du rayon.

*Proré*, s. m. (prognosie) instruction que le curé fait chaque dimanche à la messe paroissiale. — fam. remontrance importante.

*Prôner*, v. a. faire le prône, — vanter, louer avec excès. — v. n. faire d'énervantes remontances.

*Prôneur, euse*, q. qui lone avec excès, — q. qui aime à faire des remontances. — s. m. qui fait le prône.

*Prônon*, s. m. prôn (pronomen), partie de l'oraison qui tient lieu du nom propre.

*Prônominal*, e., adj. (pronominalis) qui appartient au prônon. *Vérbes prônominaux*, qui se terminent avec deux prônes de la même personne.

*Prononcer*, v. a. (pronounce) articuler les lettres, les syllabes, les mots, — réciter; prononcer un discours, — un jugement, etc. le déclarer avec autorité juridique. — sa propre condamnation, fig. se condamner par ses propres paroles. — fig. déclarer son sentiment, décider, ordonner. — marquer fortement les parties saillantes du corps, peint. Se prononcer dans une efface, — manifester son intention. *Traité prononcé*, fortement marqué.

*Caractère prononcé*, qui n'a rien d'indécis, — substantif. le prononc'e d'un arrêt, ce qui a été prononcé par le juge.

*Pronunciation*, s. f. pronunciation (pronunciatio), articulation des let-

tres, des syllabes, des mots, — manière de prononcer, de réciter, — action de prononcer un jugement.

*Pronostic*, s. m. prono-stic (prôns), paravant; *indice*, je juge, je conjecture; jugement tiré de l'inspection des choses célestes : astro. — jugement, conjecture de ce qui doit arriver en médecine, en politique, etc., — signes, marques d'après lesquels on forme ces conjectures.

*Pronto à quer*, v. a. prono-stiquer, faire un prône.

*Prono-stiquer*, s. m. prono-stiquer, qui prône, — t. fam. et souvent ironique.

*Pronguante*, s. f. (propaganda) propagande établie à Rome pour prôner la loi, — organisation pour prôner les nouveaux principes.

*Propagandiste*, s. m. propagandista, membre de la propagande.

*Propagandat*, s. m. (propagator) celui qui opere la propagation de...

*Propagation*, s. f. propagation (propagatio), multiplication par voie de génération, — fig. progrès, accroissement : — de la foi, de la philosophie, et en physique, du son, de la lumière.

*Propagator*, v. a. propoyer (propagare), angouter, repandre. — v. pron. le son, et fig. les prônes de propagand.

*Propagante*, s. f. propagante, semeuse des moines, privée de son enveloppe; bot.

*Proposition*, s. f. proposition (propositio), pente naturelle des corps gravés vers le centre de la terre. — inclin.

*Propheche*, s. m. profète (profeta); — apparaissant, et ainsi, je parle, celui qui prophétise. *Peus profébo*, fam. celui qui se trompe dans ses prédictions. — de malheur, celui qui prédit des choses désagréables. *Nul n'est profète dans son pays*, on est moins considéré dans son pays qu'ailleurs; prov.

*Prophétise*, s. f. profetice, femme qui prophétise.

*Prophétise*, s. f. profetice, prédiction de l'avenir par inspiration divine. — *laïte*, d'Exéchiel, etc. recueil de ce qu'ils ont prophétisé.

*Prophétique*, adj. profetique, qui est du prophète, qui tient du prophète.

*Prophétiquement*, adv. profetirement, en prophète.

*Prophétiser*, v. a. profetizer, prédire l'avenir par inspiration divine. — lait, prévoir et prévenir quelque chose.

*Prophylactique*, s. f. profilaktice (prophylaxis), je garantis), partie de la

médecine qui s'occupe de préserver des maladies. — adj. (profilaktic) prévif.

*Proprie*, adj. (proprietis) favorable.

*Propriétation*, s. f. propriication (propriata), successio in propriatione, offert à Dieu pour l'élévation des pieches.

*Propriétat*, adj. proprietary (propriatorius), — adj. (proprius) proprius.

*Propriétaire*, s. m. (proprietate) devant; — ville, espèce de régime d'un brusque royaume dont les abeilles bouchent les haines extérieures de leurs ruches.

*Propriétion*, s. f. proportion (proportion), convenance, rapport des parties entre elles et avec leur tout, — également de deux rapports : mathém. — convenance de choses quelconques. *A proportion*, par rapport à..., en égard à...

*Proprionalité*, s. f. proportionality (propotionalitas), ce qui rend proportionnel.

*Proprionalité*, elle, adj. proportionnel, — adj. (propotionalis) : se dit des grandeurs qui sont en proportion : aussi. — s. f. grandeur en proportion.

*Proprionallement*, adv. proportionnellement, d'une manière proportionnelle.

*Propriotionallement*, adv. proportionalement, à proportion.

*Propriornier*, v. a. propriornier, garder la proportion, la convenance nécessaire.

*Propos*, s. m. propos (propositum), discours qu'on tient dans la conversation, — insinuation sur quelque matière: *jeter des propos d'accommode-*

*ment*, — vain discours : *ce sont des propos de s'amuser*. — relation formée : *form propos de s'amuser*. *A tous propos*, à tout instant.

*Propos*, convenable, bienséant d'être écouté et值得一聽的.

*Propreleur*, s. m. (proprietor) chez les Romains, celui qui avait été propriétaire d'un lieu, un temps, au sujet. *Hors de propos*, nul à propos, à contretemps. *A propos*, fam. transition qui marque quelque rapport entre ce qu'on a dit et ce qu'on va dire. *A propos de boute*, sans aucun rapport à ce qui précéde: prov.

*Proposable*, adj. proposable, qu'on peut proposer.

*Proposant*, s. m. proposant, théologien protestant qui étudie pour être pasteur.

*Proposer*, v. a. proposer (propone), mettre une chose en avant pour l'examiner : — son avis, un plan, pour offrir, promettre : — un prix, une récompense, — quelque un pour une charge, l'indiquer pour la remplir. — un sujet,

le donner à traiter. *Se proposer de*, avoir dessin de...

*Proposition*, s. f. proposition (propositio), discours qui affirme ou qui nie, — ce qu'on propose pour en débattre, — conditions, — théorie, problème. *Pain de proposition*, dans la Bible, ceux qu'on mettait chaque semaine sur la table dans le sanctuaire.

*Propre*, adj. (proprius) qui appartient exclusivement à... — même : ce sont ses propres paroles. *Le nom propre*, le nom de famille. *Le terme*, le mot propre qui convient particulièrement à l'idée qu'on veut rendre. — convenable, — évident, — logique, — à propos, — à propos de... — à propos de... — bien évident, bien arrangé.

*Propre*, s. m. attribut qui distingue un sujet : *le propre du singe et de contre faire* — an pl. biensmembres (scissus par succession), — biens du mari ou de la femme qui n'entrent pas en communauté. *Avoir en propre*, posséder en propriété — office qu'on ne dit qu'en certains temps, en certains lieux : *le propre du temps, des saisons*.

*Proprement*, adv. proprement (proprietary), — pris exactement, précisément — dans sens littéral, — scientifiquement, — particulièrement. *Le Grec proprement dit*, — avec propriété, d'une manière adroite, agéeable. *A proprement parler*, pour parler en termes précis et exacts.

*Propreté*, ette, adj. et s. propre, être, qui porte la propriété jusqu'à la recherche.

*Propriété*, s. f. netteté, — manière convenable, bienséant d'être écouté et值得一聽的.

*Proprieteur*, s. m. (proprietor) chez les Romains, celui qui avait été propriétaire d'un lieu dans les provinces avec l'autorité du préfet.

*Propriétarie*, s. f. proprieter (proprietarius; B. L.) qui possède une chose en propriété.

*Propriété*, s. f. (proprietas) droit par lequel une chose nous appartient en propre. — domaine, héritage — qualité particulière d'un corps. — ce qui appartient essentiellement à... — sens propre : gramm.

*Proposte*, s. f. (propria) droit par lequel une chose nous appartient en propre. — domaine, héritage — qualité particulière d'un corps. — ce qui appartient essentiellement à... — sens propre : gramm.

*Proposte*, s. f. (propria) droit par lequel une chose nous appartient en propre. — domaine, héritage — qualité particulière d'un corps. — ce qui appartient essentiellement à... — sens propre : gramm.

*Proposte*, s. f. (propria) droit par lequel une chose nous appartient en propre. — domaine, héritage — qualité particulière d'un corps. — ce qui appartient essentiellement à... — sens propre : gramm.

*Proposte*, s. f. (propria) droit par lequel une chose nous appartient en propre. — domaine, héritage — qualité particulière d'un corps. — ce qui appartient essentiellement à... — sens propre : gramm.

*Proposte*, s. f. (propria) droit par lequel une chose nous appartient en propre. — domaine, héritage — qualité particulière d'un corps. — ce qui appartient essentiellement à... — sens propre : gramm.

*Proposte*, s. f. (propria) droit par lequel une chose nous appartient en propre. — domaine, héritage — qualité particulière d'un corps. — ce qui appartient essentiellement à... — sens propre : gramm.

pl. beaux portiques qui conduisoient à la citadelle d'Athènes.

*Prorata*, s. m. pris du latin : au prorata, à proportion.

\* *Prorogatif*, i.e., adj. *prorogatif* (prorogatif), qui proroge.

*Prorogation*, s. f. prorogation (prorogatif), remise — du parlement, V. *Proroguer*.

*Proroger*, v. a. *proroger* (prorogare), prolonger le temps prison donné pour une chose — le parlement, en Angleterre, en remettre la tenue à un certain temps.

*Proroguer*, adj. *prorogé* (prorogatus), qui tient trop de la prose.

*Proscire*, v. n. *proscire*, écrir en prose.

*Proscriteur*, s. m. *proscuteur*, qui écrit en prose.

*Proscritum*, s. m. *prisécion* (proscire, tenir, scire), ayant-scire des anciens.

*Proscriptio*, s. f. *proscriptio* (proscriptio), condamnation à mort sans forme judiciaire — fig. abolition, destruction.

*Proscrire*, v. a. *proscire* (proscribere), condamner à mort sans forme judiciaire — éloigner, chasser — de la société — fig. détruire, abolir un mot, un usage.

*Proscrit*, e, part. (proscriptus) — s. m. pl. ceux qui ont été proscrips.

*Prose*, s. f. *prose* (prosa), discours qui n'est pas assujetti à une certaine mesure ou ouvrage latin rimé où l'on n'observe pas la mesure, mais le nombre des syllabes, et qu'on chante à la messe avant l'Évangile.

*Prosector*, s. m. *procœleur* (procœtor), celui qui dissecque pour un professeur : Anat.

*Proscrite*, s. f. *proscrite* (proscritte, étranger) ; de *proscire*, s'approcher, aller voir), païen qui s'est fait juif — nouveau converti à la foi catholique — partie qu'on gagne à une secte, à une opinion.

*Proscritisme*, s. m. *proscritisme*, zélessus de faire des proselytes.

*Proscrite*, s. f. *proscrite* (proscritte, accuser, dénoncer, selon ses vœux, le chant), prononciation des mots conformes à l'accent et à la tonalité.

*Proscritique*, adj. *proscritique*, qui appartient à la prosodie.

*Prosopopée*, s. f. *prosopopée* (prosopoeia, de prosos, personne ; et poiein, je fais, je suppose), fig. de rhét., qui consiste à faire dire ou parler une personne feinte, une chose inanimée.

*Prospectus*, s. m. *prospectus* (mot

latin), programme qui annonce le sujet, le format, le prix, etc. d'un ouvrage qui va paraître.

*Prosper*, adj. (prosper) heureux, favorable.

*Prosperer*, v. n. (prosperari) avoir la fortune favorable — en parlant des choses, réussir.

*Prosperité*, s. f. (prosperitas) heureux état des affaires — au pl. événements heureux.

*Prosopographie*, s. f. *prosopographia* (prosopos, devant ; graphia, l'écrit), différence entre le lieu moyen d'une plâtre et son lieu vrai; cette différence se trouve par une subtraction : astre.

*Prosotates*, s. m. pl. (*prosternere*, placé devant) glandules situées à la racine de la verge, dont la base est tournée du côté de la vessie.

*Prostastique*, adj. *prostastique*, qui a rapport aux prostutes.

*Prosternation*, s. f. *prosternatio*, état de celui qui est prosterné.

*Prosternement*, s. m. *prosternement*, action de se prosterner.

*Prosterner*, v. pion. (prosternere) se *Prosterner*, en posture de suppliant, jusqu'à terre.

*Prosthèse*, s. f. *prosthesis* (*prosthesa*, addition ; de *prosthesa*, ajointe), addition artificielle d'une partie, d'une jambe de bois, en place de celle qui manque : chir. — addition faite au commencement d'un mot, qui ne change pas le sens : gramm.

*Prostrophe*, s. f. femme ou fille abandonnée à l'impudicité.

*Prostrophie*, s. f. (prostrophe) livrer à l'impudicité : elle a *prostrophie* de son honneur, sa dignité, sa probité, sa vertu.

*Prostitution*, s. f. *prostitution* (prostitution), abandonnement à l'impudicité ; ne se dit que des femmes et des filles. — des hâts : mauvais usage qu'en fait un juge corrompu ; fig.

*Prostration*, s. f. *prostration*, mot pris du latin (prostratio) : des forces, abattement, extrême faiblesse : mèd.

V. *Prostration*.

*Protose*, s. f. *protose* (protose, premier), *protose* (protose, règle), et d'après : *protose* (protose, chef), dénomination des saints reconus pour tels, ayant même qu'en fait des canons.

*Protocole*, s. m. *protocole* (*proto*, peu, parchemin), formulaire pour dresser les actes publics, pour écrire aux différentes personnes, suivant leur rang.

*Protocordaire*, s. m. *protocordaire* (*proto*, premier, et *cordarius*, règle), officier de la cour de Rome qui reçoit et expédie en forme les actes des consistories pontificaux.

*Protogynie*, s. m. *proto-gynie* (*proto*, peu, et *gynie*, camarde de chambre) : en grec corrompu), vicaire d'un patriarche,

v. n. multiplier : ce plant, et famille cette famille a beaucoup prospéré.

*Provocer*, s. m. *rejeton* d'un cep de vignes provigné.

*Provocation*, s. f. (provincia) grande division d'un royaume — s'oppose à capitale : *oir accès de province* : ecclésiastique, étendue de la juridiction d'une métropole — plusieurs monastères soumis à la direction d'un même provincial.

*Protection*, s. f. *protection* (protection), action de protéger. — appui, secours.

*Prudentia*, s. m. (*prudentia*, Prote) qui change sans cesse de forme ; pris de la myth. — genre d'animaux inférieures — espèce de reptile trouvé dans des îles de la mer.

*Prudoyer*, v. a. *prudoyer* (protéger), prendre la défense de... ; au participe, il se prend substantif, c'est soit *prudoyer*, soit *prudoyer*.

*Prudoyeur*, s. f. *prudoyeur* (*prudus*, ressemblance) famille de plantas dicotylédones, apétales, à émanures pétignes.

*Protestant*, s. m. (*protestans*) (B. L.) nom donné d'abord aux Luthériens, et ensuite aux Calvinistes, et à ceux de la religion anglicane. — adj. des *États protestants*, ville protestante.

*Protestation*, s. m. *protestation* des protestans.

*Protestation*, s. f. *protestation* (protestatio) : déclaration publique de sa volonté. — acte par lequel on proteste contre quelque chose — protestation, assurance positive.

*Protester*, v. a. et n. (*protestor*; B. L.) assurer, promettre positivement : je vous proteste ; je vous proteste que je n'en sois rien. — contre un acte, etc. faire une déclaration juridique contraire à une lettre de change, en faire le protest.

*Protéger*, s. m. *protéger*, acte par lequel, faute de prudence ou d'acceptation d'une lettre ou d'un changement, on déclare que celui sur qui elle est tirée, ou son correspondant, sera tenu de tous les dommages.

*Protéomorphie*, adj. *protéomorphie* (*proto*, premier ; *morphe*, règle), et d'après : *protéomorphie* (*proto*, peu, et *morphe*, forme), suprême ségrégation par laquelle Dieu connaît tout.

*Provergient*, v. m. *provergient*, action de provoquer : agric.

*Provocer*, v. a. *provocer* (*pro*, vinea), coucher en terre les brins d'un cep de vigne, après y avoir fait une entaille, afin qu'ils prennent racine.

v. n. multiplier : ce plant, et famille cette famille a beaucoup prospéré.

*Provocer*, s. m. *rejeton* d'un cep de vignes provigné.

*Provocation*, s. f. (provincia) grande division d'un royaume — s'oppose à capitale : *oir accès de province* : ecclésiastique, étendue de la juridiction d'une métropole — plusieurs monastères soumis à la direction d'un même provincial.

735  
gravent. — de sagesse, d'éloquence ; fig. et fam.

*Protaberance*, s. f. (*probaber*) avance, éminence : Anat.

*Proditeur*, s. m. (*protutor*) celui qui, sans avoir été tuteur, a géré les affaires d'un mineur.

*Prou*, adv. assez, beaucoup : peu ou pas.

*Proue*, s. f. (*prope*) partie de l'avant d'un navire.

*Provoquer*, s. f. *provoquer*, action de preux, de valeur ; plaisir — se dit sur-tout d'excès de débauche.

*Prouvare*, s. m. *prouvare*, prêtre ; v. m.

*Prouver*, v. a. (*probare*) établir la vérité d'une chose par le raisonnement, par des témoignages.

*Provéditeur*, s. m. (*provéditor*) (B. L.) magistrat de Venise.

*Provenant*, e, adj. qui provient.

*Provencal*, e, s. et adj. *provencal*, de Provence, anc. prov. de France, devenu une faun.

*Provence*, v. n. (*provenire*) procéder, dévier, émaner — revenir au profit de quelqu'un.

*Provener*, s. m. profit qui revient d'une affaire.

*Provérbe*, s. m. (*proverbium*) sentence exprimée en peu de mots, et venue comme une vulgaire. — sorte de petite comédie imprévue, qui renferme le sens d'un proverbe qu'en donne à deviner.

*Proverbial*, e, adj. (*proverbialis*) qui tient du proverbe.

*Proverbialément*, adv. *proverbial* (*proverbialis*), d'une manière proverbiale.

*Proviseur*, s. f. *proviseur* (*provisus*, deutus), suprême sageur par laquelle Dieu connaît tout.

*Provergient*, v. m. *provergient*, action de provoquer : agric.

*Provocer*, v. a. *provocer* (*pro*, vinea), coucher en terre les brins d'un cep de vigne, après y avoir fait une entaille, afin qu'ils prennent racine.

v. n. multiplier : ce plant, et famille cette famille a beaucoup prospéré.

*Provocer*, s. m. *rejeton* d'un cep de vignes provigné.

*Provocation*, s. f. (provincia) grande division d'un royaume — s'oppose à capitale : *oir accès de province* : ecclésiastique, étendue de la juridiction d'une métropole — plusieurs monastères soumis à la direction d'un même provincial.

*Prud'oyal*, *s. et adj.* (provincialis), qui est de province; assemblé provincial. On dit par mépris: c'est un provincial air, langage provincial. — s. m. religieux qui gouverne une province de son ordre.

*Prud'oyal*, *s. m.* charge de provincial chez les religieux. — temps qu'on l'exerce.

*Prud'oyer*, *s. m.* prouiseur (provisor), chef d'un collège royal, — autrefois chef de certaines maisons: le prouiseur de Sorbonne, d'Harcourt.

*Provison*, *s. f.* provostion (provision), armes ou fournitures de choses nécessaires ou utiles. — droit de pourvoir à la bénédiction ce qu'on adjuge préalablement à une partie, en attendant le jugement définitif: par un procès verbal par lesquelles on confère un office, etc. *Par provostion*, préalablement.

*Provisonnier*, *elle*, *adj.* provostionnée, etc. qui se fait par provision.

*Provisonnement*, *adv.* provostionnement, par provision.

*Proviseur*, *adj.* provoizeur; se dit d'un jugement, etc. rendu par provostion.

*Proviseurement*, *adv.* provostionnement, par provision.

*Proviseure*, *s. f.* provizoreuse, dignité de proviseur: la provizoreuse de Sorbonne.

*Provocation*, *s. f.* provocation (provocation), action de provoquer.

*Provocquer*, *v. a.* provocer (provoquer), inciter, exciter à...: le sonnenk ou au sommeil.

*Proximité*, *s. m.* proximéte (*proximitas*; de *proximus*, hôte public), celui qui négocie un marché, entrepreneur; ne se prend qu'en mauvaise part.

*Proximité*, *s. f.* proximité (*proximitas*), voisine d'une chose à l'égard d'une autre. — parenté.

*Proyer*, *s. m.* proye (prosœ), oiseau de passage, espèce de bruant.

*Prudem*, *adj.* (prudens) qui affecte un air sage, régé, circconspect. — *s. f.* femme prude.

*Prudemment*, *adv.* prudemment, avec prudence.

*Prudene*, *s. f.* prudene (prudentia), discernement de ce qui convient dans la conduite.

*Prudent*, *s. adj.* prudent (prudens), qui a de la prudence; conforme à la prudence.

*Pruderie*, *s. f.* affection de sagesse d'une prude.

*Prud'homme*, *s. m.* prudome, prole-

et vaillant; *v. m.* — expert: prat. Prud'homie, *s. f.* prudomie, prud'homie.

*Prune*, *s. f.* (prunum) fruit à noyau et à peau lisse et fleurie. Ce n'est pas pour des prunes, ce n'est pas pour peu de chose: fam.

*Pruneau*, *s. m.* pruné, prune séchée cuite au four, s. un seléa, prune séchée de pruniers.

*Prunelle*, *s. f.* prunelle (prunella), prune sauvage qui vient dans les haies, — couverte: qui paroît noire dans le milieu du cercle formé par l'iris, et qui traversent les rayons pour se peindre sur la rétine. Jour de la prunelle, prouver des alliades.

*Prunelle*, *s. m.* prunelle, arbre sauvage qui porte les prunelles.

*Prunier*, *s. m.* prunier (prunus), arbre qui porte les prunes.

*Prurit*, *s. m.* prurit (pruritus), déman gereuse éveil.

*Prusse*, *pruce*, *r.* d'Europe.

*Prusseide*, *s. m.* prusside, nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide prussique avec les différentes bases.

*Prusseine*, *s. f.* prusseine, ou Chermise à la prusseine, petite chemise dont le bas dont le devant est fort bas, et le tuyau retrécit.

*Prusseine*, *s. f.* prusseine (mille), obtenu par la distillation du sang, et qui, combiné avec le fer, donne le bleu de Prusse: chim.

*Pytanies*, *s. m.* pytanies (*pytanias*), édifice public où s'assemblent les pytanes.

*Pytanies*, *s. m.* pl. pytanies, magistrats établis à Athènes pour les matières criminelles, — chez les anciens poëtes grecs, ceux qui, dans un genre quelconque, s'élevaient par leur mérite au dessus du commun.

*Pylote*, *s. f.* pylote (*pylos*, je chante), lieu où l'on exerce des enfans de chœur.

*Pylomiste*, *s. m.* auteur de psaumes.

*Le Pylomiste*, David.

*Pylomodie*, *s. f.* (*pylos*, psaume; *etus*, chant) manière de chanter, de réciter les psaumes.

*Pylotier*, *v. n.* réciter des psaumes sans inflexion de voix.

*Pylotier*, *s. m.* instrument de musique à plusieurs cordes. — *ou* *Pylotides*, *V. Lyre*.

*Pysame*, *s. m.* psome (*pyros*, psaume, cantique; *de cassa*, je chante); se dit des cantiques sacrés

composés par David, ou qui lui sont attribués.

*Poudrier*, *s. m.* poudrie, recueil de poudre.

*Poulonne*, *s. m.* poul-lisse (*laxis*, lâgue), hégolement.

*Poulonyme*, *adj.* pseudonyme (*dis*, faux; *nom*, nom); se dit d'un auteur qui publie ses ouvrages sous un faux nom; se dit aussi de ces sortes d'ouvrages.

*Poulître*, *s. m.* poulître (*Abbatiss*; de *laissa*, un, d'où *laissa*, déposer); *et de* *cheveu*, cheveu, poil), dépit, tour.

*Pouze*, *s. m.* pouze (*lais*, lombe), on Lembre interne, muscle considérable placé sur les vertébres les lombes.

*Pouzole*, *s. f.* pouzole (*lais*, le ronge), ou Pouzole, *s. f.* pouzole (*lais*, le rongeur).

*Pozza*, *s. m.* pozza (*lais*, pale).

*Pouzique*, *adj.* pouzique, qui est de la nature de la gale.

*Pouzophtalmie*, *s. f.* pouzophtalmie (*lais*, gale; *ophthalma*, œil), inflammation des paupières, accompagnée de démagamation.

*Pouzogogie*, *s. f.* pouzogogie (*lais*, œme; *gogia*, j'aimme), évocation des morts.

*Pouzologie*, *s. f.* pouzologie (*lais*, discours), traité sur l'âme; science de l'âme.

*Pouzomètre*, *s. m.* pouzomètre (*lais*, trou; *mētr*, mesure), instrument pour mesurer les degrés de froid.

*Polle*, *s. f.* pole (*lais*, puce), genre de gallinectes. — serpent d'Asie.

*Pleromique*, *adj.* plermique (*plero*, plein), sternutatoire.

*Plene*, *s. m.* (*plena*, volatil) métal qu'en trouve uni au platine.

*Pleride*, *s. f.* (*ploris*, lorgnée) genre de fougères.

*Plerophore*, *s. f.* plerophore (*ploris*, petite oie), excrecence mammaire qui, tirant son origine du grand angle de l'œil, s'étend sur la conjonctive et même sur la cornée.

*Plerigone*, *adj.* plerigone (*ploris*, petite oie), excrecence mammaire qui, tirant son origine du grand angle de l'œil, s'étend sur la conjonctive et même sur la cornée.

*Plerigone*, *s. f.* plerigone (*ploris*, petite oie), instrument de musique ressemblant à une aérophore du sphénoïde, et d'une cavité qui est entre les deux lames de cette aérophore.

*Plerigond*, *s. m.* plerigond (*ploris*, nom de deux muscles qui s'attachent à l'aérophore plerigone).

\* *Pterogopharynxien*, *s. m.* pterogopharynxien, nom de deux muscles du pharynx qui partent de l'aérophore plerigone.

\* *Pterostaphylin*, *s. m.* pterostaphylin, fil de muscle de la lnette.

\* *Ptilote*, *s. f.* ptilote (*ptikos*), chute de la paupière supérieure.

\* *Ptydagogue*, *adj.* ptydagogue (*ptikos*, salive; *agoge*, cracher; *et zw*, je chasse), qui provoque la salivation.

*Ptyalisme*, *s. m.* ptyalisme, crachement continu.

*Puamment*, *adv.* puamment, avec puanteur. Menter puamment, faire grossièrement, impudiquement.

*Puant*, *adj.* qui pue. — *s. c'est un* *puant*, *fam.* Bêtes puantes, renards, blaireaux, etc.

*Puantier*, *s. f.* la mauvaise odeur.

*Pubrere*, *adj.* (pubrera) qui a atteint l'âge de puberté.

*Pubertas*, *s. f.* (pubertas) âge auquel la loi permet de se marier.

\* *Pubescence*, *s. f.* pubescence, le velu de tout végétal.

\* *Pubescente*, *adj.* pubescante (*pubescens*); se dit d'une feuille garnie de poils très-fins et très-courts.

*Pudice*, *s. m.* pudice (*pudicus*); trémousser ou dérisseur. — émission formée à la partie moyenne et inférieure du bassin, qui se réunissent les deux os pubiens.

*Publie*, *s. m.* publie, tout le peuple en général. En public, en présence de tout le monde.

*Publie*, *adj.* public, ike (*publicus*), qui appartient à tout un peuple. — manifeste, connu de tout le monde. Personne publique, revêtue de l'autorité publique. Charges publiques, impositions que tout le monde doit assumer pour les dépenses de l'Etat.

*Personne publique*, filles et femmes prostitutes. Les personnes publiques, où tout le monde a droit d'aller; promenades, marchés, églises.

*Publicain*, *s. m.* publicain (*publicanus*) chez les anciens Romains, fermier des deniers publics. — fam. et en mauvaise part, italiens, gens d'affaires.

*Publication*, *s. f.* publication (*publicatio*, *conficiatio*), action de publier.

*Publiciste*, *s. m.* publiciste, celui qui écrit, qui fait des leçons de droit public.

*Publicité*, s. f. notoriété.  
*Publier*, v. a. (publier) rendre public.

*Publiquement*, adv. publiquement (public), en public.

*Puce*, s. f. (puix) insecte qui s'attache sur tout à la peau des hommes et des chiens. — adj. (couleur) d'un brun semblable à celui de la puce.

*Puceron*, s. m. puceron, gerron qui n'a jamais connu de femme.

*Pucelage*, s. m. pucelage, état d'un homme et d'une femme vierge; t. un peu libre — coquillage universel.

*Pucelle*, s. f. pucelle (pueilla), fille vierge. — poisson qui ressemble à l'alose.

*Puceron*, s. m. genre d'insectes hémiptères qui vivent sur les plantes.

*Pudendum*, s. m. pudendum (mot latin), parties génitales des deux sexes: mest.

*Pudeur*, s. f. (pudor) honte honnête qu'exalte l'apprehension de ce qui peut blesser la modestie ou l'honneur.

*Pudique*, adj., s. adj. pudique, onde (pudibundus), qui a de la pudeur, qui rougit sans cause; fam. humeur très-sentimentale.

*Pudique*, s. v. (pudicitia) chaste, chaste, modeste.

*Pudiquement*, adv. pudiquement (pudicus), d'une manière pudique.

*Puer*, v. n. je pue, tu pues, il pue, autrefois je pue, tu pus, il put; n'est usité qu'au présent, à l'imparfait, au futur et au conditionnel; scatir mauvais, infester. Le vin, le jeu lui pue, fam. il est dégoûté.

*Pueril*, e, adj. (puerilis) qui appartiennent à l'enfance. — frivoile.

*Puerlement*, adv. puerlement (pueriliter), d'une manière puerile.

*Puerillement*, s. f. (puerilitas) discours, action puerile dans son homme fait.

*Puerperle*, adj. f. (puerpera) se dit d'une fleur de couche: méd.

*Puerista*, s. m. puerista (puerulus), combat à coups de poings dans les combats gymniques.

*Puerus*, s. m. ambricelle qui est cense mort-houme.

*Puitre*, s. f. adj. et s. ne dépouille un de ses frères, ou une de ses sœurs.

*Puis*, puis, adv. de temp., ensuite.

*Puisage*, s. m. puisage, action de puiser.

*Puisard*, s. m. puisard, poits pratiquant pour l'écoulement des eaux.

*Puiser*, v. a. et n. puiser, prendre de l'eau avec un vase qu'on plonge

dans une rivière, etc. — dans les orages des anciens, dans la bourse de ses amis; fig.

*Puisque*, conj. puisque, parce que. — Puisamment, adv. puisamment, avec force, d'une manière puissante. — extrêmement.

*Puissance*, s. f. puissance, pouvoir, autorité. — du glaive, de condamner à mort. — des clefs, de remettre ou de retenir les péchés. — domination, ceux qui ont le pouvoir en main; l'un des chefs des deux partis. Faculté de l'âme, ce qui est apte pour mouvoir un corps: phys. — chaque degré suivant qu'on élève une grandeur en la multipliant par elle-même: mathém.

*Puissant*, e, adj. puissant, qui a beaucoup de pouvoir. — très-riche, gros et gras.

*Puissant*, s. m. les puissants (les grands) du siècle.

*Puits*, s. m. puit (putus; de *βύος*, fond), trou profond creusé de main d'homme pour avoir de l'eau. — creux pour éviter les mines des assiégeants, etc. de science, fam. homme très-savant.

*Puhader*, v. n. pudader (puhalurus; de pulvis, onomat de *σύντησις* petit d'un animal), multiplier en abondance et en peu de temps. — fig. se répandre avec rapidité, en parlant des herésies, etc.

*Pulmonaire*, adj. pulmonaire (pulmonaris), qui appartient au poumon. — s. f. plante. — mouuse sur le trone des chevets ou des hêtres.

*Pulmonie*, s. f. (pneumia, attiq. *πνευμα*) phthisie pulmonaire.

*Pulmonos*, s. adj. pulmonos, malade attaqué du poumon.

*Pulpa*, s. f. (pulpa) substance charnue des fruits, des légumes.

*Pulpeux*, euse, adj. pulpeux, ens. (pulposus), rempli d'une matière liquide: hot.

*Pulsatif*, iwe, adj. pulsatif, iwe: douleur pulsatile, battement douloureux: méd.

*Pusatille*, s. f. pulsatille (H. M.) espèce d'anémone.

*Pusatition*, s. f. pulsation (pulsatio), battement du pouls.

*Pulverin*, s. m. (pulvis, pulveris) poudre à canon très-fine pour amorcer les charges à feu. — espèce de poire où l'on met cette poudre.

*Pulverisation*, s. f. pulverisation (pulverisatio), action de pulvrisier; effet de cette action.

*Pulveriseur*, v. a. pulveriser (pul-

ver), réduire en poudre, détruire entièrement; fig.

*Pulvrioleur*, s. m. pl. oiseaux, animaux qui se roulent dans le sable: hist. nat.

*Pur*, adj. pur (purus) qualité de ce qui est pur: — de l'air, du style, des meurs.

*Purgatif*, s. m. purgatif (purgatio), remède qui purge.

*Purgation*, s. f. purgation (purga-

to), évacuation par le moyen d'un purgatif. — au pl. flux menstruel des femmes. — canonique, justification d'un accusé devant le juge ecclésiastique.

*Purgatoire*, s. m. purgatoire (purga-

torium), lieu où les âmes des justes expient les fautes dont ils n'ont pas acheté la pénitence pendant la vie.

*Punace*, e, adj. punace, *æ*, qui rend par le nez une odeur infeste, et qui est presque privé de l'odorat.

*Punaise*, si. f. punaise, insecte qui s'engendre dans les bois de lit, et qui sent très-mauvais.

*Punaise*, s. f. punaise, maladie de punais.

*Punch*, V. Ponche.

*Punice*, adj. punice (punicus), des Canaries: — *canicrus*: — *foxi*: — *fuscus*.

*Punir*, v. a. (punire) infliger à quelqu'un une peine pour une faute.

*Punissoire*, adj. punissoire (punitiva), qui mérite d'être puni.

*Punitio*, s. f. punition (punitio), peine qu'on inflige pour une faute.

*Pupillaire*, adj. pupillaire (pupillaris), qui appartient au pupille. — se dit d'une membrane fine et vasculaire qui, dans le foetus, traverse la partie où pour ensuite la pupille.

*Pupillarite*, s. f. pupillarite, temps qu'un enfant est pupille.

*Pupille*, s. pupille (pupillus), enfant sous la protection d'un tuteur. — enfant par relation à son instituteur. — s. f. prunelle de l'œil.

*Pupitre*, s. m. (pulpitum) meuble où l'on pose un livre, pour écrire plus commodément.

*Pupuler*, v. a. (pupilar) ressembler à du pus; macé.

*Purisme*, s. m. purisme (purus), défaut du puriste.

*Puriste*, s. m. puriste, celui qui affecte trop la pureté du langage.

*Puritain*, s. m. puritan, presbytérien rigide d'Angleterre.

*Puritanisme*, s. m. puritanisme, doctrine des puritains.

*Purparin*, e, adj. purpara; de *πυρ* (pyre) qui approche de la couleur du pourpre.

*Purpurine*, s. f. bronze monü qui s'applique à l'huile et au vernis.

*Pureté*, s. f. (puritas) qualité de ce qui est pur: — de l'air, du style, des meurs.

*Purgatif*, s. m. purgatif (purgatio), remède qui purge.

*Purgation*, s. f. purgation (purga-

to), évacuation par le moyen d'un purgatif. — au pl. flux menstruel des femmes. — canonique, justification d'un accusé devant le juge ecclésiastique.

*Purgatoire*, s. m. purgatoire (purga-

torium), lieu où les âmes des justes expient les fautes dont ils n'ont pas acheté la pénitence pendant la vie.

*Purger*, v. a. purger (purgare), nettoyer. — purifier le corps avec des remèdes pris par la bouche. — fig. délivrer, nettoyer: purger un Etat des préjugés, son esprit de préjugés. — son bien de dettes, les acquitter. — la mémoire d'un mort, déclarer juridiquement innocent d'un crime pour lequel il avait été condamné. — la contumace, se constituer prisonnier pour se justifier après avoir été condamné par contumace. — Se purger d'un crime, s'en justifier.

*Purger*, s. f. purgerie, lieu où l'on fait brûler les formes de sucre.

*Purification*, s. f. purification (purificatio), action de purifier les matières, le sang, l'action du purte qui, après avoir bu le sang de J. Christ, prend du vin dans le calice. — fete de la Vierge.

*Purificateur*, s. m. purificateur (purificator; B. L.) lingot dont la prêtre essaie le calice après la communion.

*Purifier*, v. a. (purificare) rendre pur, ôter ce qu'il y a d'impur, de grossier. — le cœur, les intentions; fig. — v. pron. devenir pur. — Les mesures se purifient: fig. — chez les Juifs, faire ce qu'il doit ordonné pour les purifications légales.

*Puriforme*, adj. (πυρίς, pus; et forma, de πυρά) qui ressemble à du pus; macé.

*Purisme*, s. m. purisme (purus), défaut du purista.

*Puriste*, s. m. puriste, celui qui affecte trop la pureté du langage.

*Puritain*, s. m. puritan, presbytérien rigide d'Angleterre.

*Puritanisme*, s. m. puritanisme, doctrine des puritains.

*Purparin*, e, adj. purpara; de πυρ (pyre) qui approche de la couleur du pourpre.

*Purpurine*, s. f. bronze monü qui s'applique à l'huile et au vernis.

*Purulence*, s. f. *purulence* (*purulence*), suppuration.

*Purulent*, e, adj. *purulent* (*purulent*), qui tient de la nature du pus.

*Pus*, s. m. *pus* (*pus de nos*), humeur blanchâtre, incolore, que fournit les parties qui ont été enflammées.

*Pusillanimité*, s. adj. *pusillanimité* (*pusillanimitas*), B. L. qui a l'âme faible et timide.

*Pusillanimité*, s. f. *pusillanimité* (*pusillanimitas*), timidité excessive, manque de cœur.

*Pustule*, s. f. *pustule* (*pustula*), petite tumeur inflammatoire qui se termine par la suppuration.

*Putain*, s. f. *putain*, fille ou femme prostituée; t. malhonnête.

*Putanisme*, s. m. *putanisme*, déordre où vivent les prostituées. — commerce qu'en a avec elles; t. malhonnête.

*Putasserie*, s. f. *putasserie*, fréquentation des femmes de mauvaise vie; t. libre.

*Putassier*, s. m. *putassier*, abandonne aux femmes de mauvaise vie; t. malhonnête.

*Putatif*, ier, adj. *putatif* (*putatus*), qui est réputé pour être ce qu'il n'est pas.

*Putain*, s. m. *putain* (*putatio*; B. L.) petit quadrupède carnivore de la famille des martes, de poil noir, dont la peau sert à faire des fourrures.

*Putiput*, s. m. *putiput*, huppe, oiseau.

*Putrefaction*, s. f. *putrefaction*, altération des humeurs ou des parties solides d'un corps. — état de ce qui est putréfié.

*Putrefait*, e, adj. *putrefait*, éte, corrompu, infect.

*Putrefier*, v. a. et pron. (*putrefacer*) corrompre.

*Putride*, adj. (*putridus*) pourri, décomposé.

*Putridité*, s. f. corruption: médi.

*Puy* (le), v. de Fr. *Hauts-Loirs*, Velay.

*Puy-de-Dôme* (le), montagne et dép. de France.

*Puyolle*, s. f. *puyolle* (*puyos*, compacts), pierre fort dure.

*Pycnophore*, s. m. *pycnophore* (*puxie*, serré; *cōs*, colonne), difficile à colonnes très approchées: arachid.

*Pycnoïde*, adj. *pycnoïde*, incrascent, propre à épaisir les humeurs: médi.

*Pycnogone*, s. m. *pycnogone* (*puxy*, derrière; *gōs*, blanc), ciseau de prie à queue blanche.

*Pognée*, s. m. *pognée* (*poxi*, poing, mesure du poing au coude), petit homme qui, suivant la fable, n'avoit qu'une condée de haut. — faintain, très petit homme.

*Pöhre*, s. m. *pöhre* (*poxi*, porte; *össe*, je garde), orifice inférieur de l'estomac.

*Pohlique*, adj. *pohlique*, qui a rapport au pöhre.

*Pohlique*, adj. *pohlique* (*poxi*, pus; *box*, je tire), instrument pour extraire le pus accumulé dans une carie.

*Pohcante*, s. m. *pöhcante* (*poxi*, feu; *axxsa*, épine), arrêté au feu, à petites bâties couleur de feu.

*Pohrale*, s. f. *pöhrale* (*poxi*, goure d'insectes lépidoptères, scéticomes, dont les ailes sont élargies à la base, et qui sont sujets à se brûler à la chandelle (*sia*, feu).

*Pyramidal*, e, adj. *pyramidal*, qui est en forme de pyramide. *Muscules pyramidales*, du bas-ventre.

*Pyramide*, s. f. plante qui s'élève très-haut.

*Pyramide*, s. f. (*pyramis*) solide formé par plusieurs triangles qui ont un sommet commun, et dont la base s'appuie sur un même polygone. — partie éminente irrégulière située dans le fond de la caisse du tympan de l'oreille: anat.

*Pyramide*, v. n. t. d'arts, être disposé en pyramide.

*Pyraude*, s. m. (*caroube*; de *ro*, feu; et *d'so*, je brûle) papillon qui attire le feu.

*Pyrenées*, s. f. pl. (*wis*, noyau) famille de plantes dicotylédones, monopétaloïdes, à feuille hypogyne, dont le fruit a une noyaux.

*Pyrene*, s. f. (*noix*, *nouyan*) chame des petits noix rauhermées dans un pélicape charnu.

*Pyrenées*, s. f. pl. *pyrenées* (*Pyrenes*), chaîne de montagnes qui séparent la France de l'Espagne. *Hauts-Pyrénées*, *Basses-Pyrénées*. *Pyrénées-Orientales*, nom de trois départements de France.

*Pyréthre*, s. f. *pyréthre* (*wi*, feu; *brä*, je brûle), plante à racines très-acres.

*Pyréthrine*, adj. *pyréthrine* (*wivris*, fleuve), bout contre la fleur.

*Pyréthologie*, s. f. *pyréthologie* (*wivri*, traité), traité des fleurs.

*Pyrèxe*, s. f. *pyréxie*, fièvre symptomatique.

*Pyréole*, s. f. (*ni*, feu), culture métallique.

*Pyréole*, ruse, adj. *pyréole*, ruse, à la nature de la pyrite.

*Pyréobalistique*, adj. *pyréobalistique*

(*bi*, lance; je lance), se dit des machines mises par le feu.

*Pyrénées*, Pyrénées, *Pyromugueux*, *Pyrotarceux*, adj. *pyrotarceux*, *pyromugueux*, *piratartreux* (*ligum*), si dit des acids depuis peu reconnus pour n'être que de l'acide acteux, tenant en dissolution une huile empymématique, mais les *pyréniques*, les *pyromugiques* et les *piratartreiques*, ou les combinaisons de ces trois acids avec les différentes bases, doivent être regardées de virus *acteices* elem.

*Pyrometer*, s. m. *pyrometer* (*wi*, feu; *meas*, mesure), instrument pour mesurer les degrés du feu.

*Pyrophane*, s. f. *pyrophane* (*oxiv*, je brûle); se dit d'une pierre qui devient diaphane à l'approche du feu.

*Pyrrophore*, s. m. *pyrophore* (*oxiva*, je porte), poudre de farine et d'alun qui s'allume à l'air.

*Pyrrophore*, s. f. *pyrotérite* (*wi*, art), arte de servir du feu, sur-tout dans les fûts d'arbre à la chime.

*Pyrotechnie*, adj. *pyrotechnie*, qui appartient à la pyrotechnie.

*Pyrétique*, adj. *pyrétique* (*wivs*, je brûle); se dit des remèdes qui cautérisent.

\**Pyrénées*, s. m. *pirénée* (*wi*, gen. wisi, feu; *éss*, étranger, ou *Schor* des volcans, minéral qui ne se rencontre qu'accidentellement dans les produits volcaniques.

*Pyrénique*, s. f. *pirérite* (*wivix*), danse militaire des aïcena, inventée, dit-on, par Pyrrhus.

*Pyrénien*, enne, s. et adj. *pirénien*, enne, qui doute ou affecte de douter de tout.

*Pyrénisme*, s. m. *pirénisme*, doctrine de Pyrrhus; habitude ou affection de faire des torts.

*Pyrhæs*, s. f. *pitze* (*wi*, feu; *meas*, mesure), instrument pour

mesurer les degrés du feu.

*Pyrhæs*, s. f. *pitze* (*wi*, feu; *meas*, mesure), instrument de l'oracle d'Apollon, à Delphes.

*Pyrhæs*, adj. pl. *pitizes* (*jeux*), qu'on célébrait tous les ans en l'honneur d'Apollon Pyrræs.

*Pyrhæs*, s. f. *pitance* (*wivs*, elem, devin), nom donné dans l'antiquité à certains devinresses.

*Pyrise*, s. f. *pitrise* (*wivs*, pus; *ci*, je pisse), pissement de pus.

*Pyxantha*, s. m. *pixantha* (*wi*, buis; *axxa*, spine), arbisseau épiphyte: tyicum.

\**Pyziale*, s. f. *pyziale*, petite capsule des mousses.

## Q, dix-septième lettre de l'Alphabet.

**Q**, s. m. (*eu ou ke*) treizième consonne.

*Quadranginaire*, s. m. et adj. *quadranginaire* (*quadraginarius*), agé de quatre ans.

*Quadranginal*, s. adj. *quadranginal* (*quadraginalis*), qui appartient à la quadrangle.

*Quadrangine*, s. f. (*quadraginus*), se dit du premier dimanche du carême.

*Quadrangulaire*, *quadrangle*, *quadrangulière*, adj. (*quadrangle*), qui appartient à la quadrangle.

*Quadrangulaire*, adj. (*quadrangle*), qui a quatre angles.

*Quadrat* ou *Quadratin*, s. m. *kadrat*, *kadratin* (*quadratum*), morceau de fonte plus bas que la lettre, et de large de trois à quatre chiffrés, qui servit à faire un blason: imprimant; il y a aussi un quadrat de deux chiffrés.

*Quadrat*, adj. (*quadratus*), qui a quatre angles.

*Quadrat* ou *Quadrat*, adj. (*quadratus*), qui a quatre incisions profondes sur un calice entier: bot.

*Quadrat*, adj. *quadrangle* (*quadris*), dont les fleurs sont disposées quatre à quatre.

*Quadrat*, s. m. *quadriglossum* (*quadriglossum*), plante qui a quatre feuilles sur une même tige.

*Quadrat*, s. m. *quadrigone* (*quadrigona*), stèle en pierre, dressée à deux coins, astrolabe de quatre chevaux devant: bâton: bandage qui limite et attelle: chev.